



SOMMAIRE

	Pages
Allocation de Son Excellence le prince Mabandla N. F. Dlamini, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Royaume du Swaziland	579
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. Gauci (Malte).....	583
Déclaration de M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua).....	588
Déclaration de M. Aké (Côte d'Ivoire)	594

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

Allocation de Son Excellence le prince Mabandla N. F. Dlamini, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Royaume du Swaziland

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à Son Excellence le prince Mabandla Dlamini et je l'invite à prendre la parole.

2. Le prince Mabandla DLAMINI (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous adresser les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette trente-cinquième session historique de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de votre élection à la présidence de cette assemblée, car nous sommes convaincus que, grâce à votre vaste expérience, l'Assemblée, sous votre direction prudente, sera en mesure de résoudre efficacement les principaux problèmes urgents auxquels l'humanité doit faire face au cours de la présente décennie. Nous sommes persuadés, compte tenu des qualités dont vous avez fait preuve et qui vous distinguent en tant qu'homme politique éminent et défenseur ardent de l'engagement pris par son pays d'appuyer les nobles principes de l'égalité et de la justice humaines, que sous votre direction les délibérations cruciales de cette assemblée seront couronnées de succès.

3. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, pour la clairvoyance dont il a fait preuve lors de l'examen des différentes questions qui préoccupent profondément l'humanité. Son approche franche et réaliste pour aborder les problèmes internationaux a été une source d'inspiration. Nous avons été également impressionnés par le dévouement et le zèle dont il a fait montre dans l'accomplissement de sa tâche ainsi que par le talent qu'il a montré pour encourager un esprit fraternel

de compromis et d'accommodement dans la recherche de solutions aux problèmes internationaux.

4. Ma délégation se félicite de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Zimbabwe. Etant de la même région que nos frères du Zimbabwe, nous sommes pleinement conscients du prix élevé que le peuple du Zimbabwe a dû payer pour accéder à la liberté et nous sommes donc particulièrement heureux de voir ce pays prendre la place qui lui revient parmi nous en tant que cent cinquante-troisième Membre de l'Organisation.

5. Ma délégation estime que la lutte victorieuse menée par le peuple héroïque du Zimbabwe représente aussi un triomphe pour tous les peuples épris de paix et de justice dans le monde entier, qui luttent sans cesse pour créer une société plus juste et plus équitable où serait éliminé l'odieux système de l'exploitation de l'homme par l'homme.

6. Nous félicitons également le Gouvernement et le peuple du Zimbabwe pour leur politique courageuse et éclairée visant à créer au Zimbabwe une terre de fraternité et d'amitié où règne un esprit de reconstruction et de réconciliation; une terre de nouvel ordre social où ceux qui ont été des adversaires transforment maintenant leurs épées en socs de charrue et travaillent de concert pour assurer la prospérité et le bien-être du nouveau Zimbabwe.

7. Selon ma délégation, le peuple du Zimbabwe mérite de recevoir l'appui total de la communauté mondiale pour mener à bien les nobles efforts qu'il fait pour créer un Etat véritablement multiracial au cœur de l'Afrique australe, région qui est bien connue pour ses nombreux exemples d'injustice raciale.

8. Nous souhaitons également la bienvenue au nouvel Etat frère de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'occasion de son entrée dans la communauté des nations.

9. Trente-cinq années se sont écoulées depuis que les 51 nations fondatrices ont signé, à la suite de la terrible dévastation causée par la seconde guerre mondiale, la Charte qui a donné officiellement naissance à l'Organisation des Nations Unies en 1945. Depuis cette date, l'Organisation a joué un rôle extrêmement important dans un grand nombre de domaines des relations humaines, en particulier dans le processus de démantèlement d'anciens empires coloniaux et dans le lancement de campagnes pour obtenir l'autodétermination pour toutes les nations, petites ou grandes, sur la base de l'égalité entre les hommes et de la justice.

10. Au cours des 35 années écoulées, de grands changements sont intervenus sur la carte politique mondiale. Nous avons vu de nombreux pays du tiers monde, qui

émergeaient d'une situation relativement obscure et de la domination étrangère, accéder au statut de souveraineté nationale complète, dans le cadre duquel ils jouent un rôle croissant pour façonner l'avenir de la planète.

11. Nous nous félicitons des réalisations qui ont eu lieu au cours des 35 dernières années, mais nous sommes toutefois conscients du fait que, malheureusement, il existe sur cette planète un certain nombre de poches de résistance qui font obstacle au processus de décolonisation. Il existe aussi sur ce globe des régions où les principes d'égalité et de justice humaines sont encore constamment foulés aux pieds et où certains dirigeants politiques consacrent une grande partie de leur temps à mettre en œuvre des plans, dont le but à peine déguisé est de donner une apparence de respectabilité à l'abominable pratique de l'exploitation de l'homme par l'homme. Nous sommes convaincus que ces machinations politiques ne sauraient remplacer le besoin fondamental de prendre des mesures véritables et hardies pour satisfaire les aspirations des masses sous-privilegiées qui ont soif de justice dans les domaines politique, social et économique.

12. Le Swaziland est fermement attaché aux principes de la démocratie non raciale, du non-alignement et du respect total de la dignité humaine, de la justice et de la coexistence pacifique pour tous. C'est dans ce contexte que nous nous préoccupons grandement de la persistance déplorable, dans notre propre sous-région, d'un certain nombre de pratiques inhumaines d'injustice raciale qui se fondent uniquement sur des raisons de couleur. C'est avec ce sentiment d'anxiété croissante que nous partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

« C'est pourqu^oi, tant que les injustices criantes du système d'*apartheid* persisteront, elles continueront de susciter une préoccupation croissante dans la communauté mondiale. » [A/35/1, sect. III.]

13. Nous regrettons profondément que le droit inné à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale totale soit toujours refusé au peuple de Namibie en raison de mesquineries qui découlent principalement de calculs politiques. Nous estimons que le point mort auquel on est arrivé actuellement constitue un acte inhumain qui reflète un manque total de considération à l'égard du peuple namibien. Par conséquent, il convient que les parties intéressées fassent passer le bien-être et l'intérêt du peuple namibien avant toute autre considération pour faciliter la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous félicitons le Secrétaire général, M. Waldheim, pour les efforts inlassables qu'il a faits pour trouver une formule acceptable et pacifique grâce à laquelle le peuple namibien pourrait, le plus rapidement possible, accéder à l'indépendance sur la base d'élections justes et libres, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. C'est dans ce contexte que nous nous félicitons de la proposition tendant à entamer une nouvelle série de négociations sur la question de Namibie, entre les Nations Unies et le Gouvernement sud-africain, vers la fin de ce mois-ci. Nous espérons ardemment que les négociations à venir mèneront à une solution rapide du problème.

14. Nous nous félicitons encore des efforts des cinq gouvernements occidentaux et de ceux que déploie l'Organisation de l'unité africaine [OUA], par l'intermédiaire des Etats africains de première ligne, pour contribuer à régler le problème namibien par des moyens pacifiques.

15. Il est dommage que, en dépit de l'engagement solennel pris par les nations fondatrices de l'Organisation qu'il n'y aurait plus de guerres, des conflits régionaux ou localisés continuent de défier les nobles efforts de cet organisme mondial et causent de lourdes pertes en vies humaines dans de nombreuses parties du monde.

16. Ma délégation a appris avec une grande tristesse la reprise récente de la violence dans la région du Golfe et nous voulons joindre notre voix à celle des autres nations éprises de paix pour demander aux belligérants de faire preuve de retenue, de mettre un terme à tous les actes d'hostilité dans cette région et d'accepter la possibilité d'un règlement pacifique de ce problème dangereux. Nous demandons instamment à toutes les parties au conflit de faire preuve d'un esprit de bonne volonté et de responsabilité et de s'engager dans un processus de négociations sérieuses visant à résoudre les divergences actuelles par des moyens pacifiques.

17. Le peuple du Swaziland partage depuis de nombreuses années les préoccupations d'un grand nombre de nations éprises de paix dans le monde quant au problème difficile d'une paix durable au Moyen-Orient. C'est parce que nous éprouvons cette inquiétude que nous nous sommes chaleureusement félicités des accords de Camp David de 1978¹.

18. Nous savions parfaitement que ces accords avaient une portée limitée et nous n'avions aucune illusion quant au caractère complexe et immense de la situation du Moyen-Orient. Nous espérons que, dans un esprit de compromis et de réconciliation, il serait possible de créer dans toute cette région une atmosphère favorable à des négociations bien plus complètes, avec la participation de tous les intéressés. Par conséquent, nous avons été découragés des derniers événements survenus au Moyen-Orient et nous craignons véritablement que le manque de progrès dans les négociations bilatérales en cours entre l'Egypte et Israël ne mène à une détérioration nouvelle de la sécurité dans toute la région. Néanmoins, nous devons continuer de croire qu'avec une bonne volonté suffisante les peuples du Moyen-Orient pourront trouver un terrain commun sur la base duquel des négociations utiles pourraient être tenues qui aideront peut-être à combler le fossé entre des intérêts divergents : l'autodétermination pour le peuple palestinien d'une part, et le droit de l'Etat d'Israël d'exister, d'autre part.

19. Conformément à sa ferme adhésion au principe de l'autodétermination, le Swaziland appuie entièrement les droits du peuple du Sahara occidental à l'indépendance et à la pleine souveraineté nationale. Nous croyons que l'annexion par la force de leur territoire contre sa volonté constitue une violation flagrante des nobles principes contenus dans la Charte des Nations

¹ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

Unies. Nous croyons également que la tentative actuelle d'utiliser la puissance militaire pour forcer le peuple sahraoui à se soumettre et à accepter une domination étrangère est un précédent dangereux qui pourrait faire que des petites nations soient l'objet d'annexion par la force.

20. Ma délégation est très préoccupée par tout acte de violation de l'immunité des missions diplomatiques. Nous pensons que l'existence d'institutions diplomatiques sûres et bien protégées est d'une importance vitale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, nous demandons à tous les gouvernements de respecter strictement les normes du droit international régulant le comportement et les responsabilités des gouvernements qui doivent fournir une protection adéquate aux missions diplomatiques étrangères et à leur personnel pour qu'ils s'acquittent de leur fonctions diplomatiques dans une sécurité absolue.

21. Nous déplorons profondément tout acte de saisie par la force de personnel diplomatique, quelles qu'en soient les circonstances, car nous pensons qu'il existe des dispositions appropriées en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques pour traiter le problème de diplomates qui se sont rendus coupables d'abus des privilèges diplomatiques.

22. La crise qui empire dans les relations internationales et l'économie mondiale présente des dangers considérables pour la communauté internationale. Ma délégation pense que l'énorme fossé économique qui sépare les pays riches et les pays pauvres n'a pas été suffisamment reconnu en tant que facteur majeur dans la crise actuelle. Nous estimons que l'un des plus grands anachronismes de notre époque est que ces disparités économiques croissantes puissent persister en ce moment de l'histoire où la société humaine devient de plus en plus consciente de la mesure dans laquelle il y a interdépendance et de la façon dont les pays riches et pauvres dépendent les uns des autres pour le bien-être continu de leurs économies respectives. Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre profonde inquiétude devant le décevant manque de progrès en vue de la réalisation de l'objectif urgent d'établissement d'un nouvel ordre économique international tenant davantage compte des besoins des pays en développement et des pays industrialisés.

23. Nous avons espéré que l'instinct humain de survie et la préoccupation commune du bien-être des générations présentes et futures de l'humanité représenteraient un stimulant suffisamment fort pour engager les dirigeants du monde à surmonter leurs divergences et à résoudre les contradictions entre leurs propres intérêts et les intérêts de tous. Cependant, en dépit des efforts louables faits par l'Organisation des Nations Unies et des nombreuses conférences tenues entre pays développés et pays en développement sur la question de l'introduction de réformes dans le système économique mondial actuel, en fait, très peu de progrès ont été réalisés. Les nations en développement ont très peu d'espoir d'échapper jamais aux ravages de la pauvreté et au spectre de la faim et de la misère humaine qui sévissent déjà dans de nombreuses parties du monde en développement.

24. Nos espoirs se sont effondrés également lors de l'échec de la communauté mondiale, au cours de la session extraordinaire consacrée aux questions économiques, tenue par l'Assemblée générale le mois dernier; il n'a même pas été possible de se mettre d'accord sur des questions aussi préliminaires que l'ordre du jour et les procédures à adopter pour de futures négociations économiques globales. Bien entendu, ma délégation ne se fait aucune illusion quant aux nombreux obstacles à surmonter avant d'arriver à l'objectif ultime qui est la restructuration du système économique international actuel. La route vers un nouvel ordre économique mondial est pleine de problèmes complexes et difficiles à résoudre. Les pays industrialisés eux-mêmes connaissent les problèmes économiques d'une récession grave qui découle surtout des prix du pétrole qui augmentent très rapidement. Ces pays connaissent également une inflation élevée et il y a réduction des demandes sur le marché, ce qui a entraîné le chômage.

25. Dans ces circonstances, on peut s'attendre que les nations industrialisées se préoccupent de leur bien-être économique et soient tentées par les avantages, apparemment attrayants mais passagers, de restrictions aux importations de pays en développement, dans un effort pour protéger leurs propres industries nationales frappées par la récession contre la concurrence étrangère. Cependant, il faut se souvenir que les problèmes économiques mondiaux actuels ont un impact bien plus grave sur les jeunes économies fragiles des nations du tiers monde. Le chômage dans les pays en développement est bien plus répandu et, en fait, atteint des proportions de crise dont les conséquences menacent la stabilité socio-politique de ces jeunes pays. Le chômage augmente non seulement parce que la croissance économique a été arrêtée dans un grand nombre de pays du tiers monde, mais également parce que le nombre de personnes pour lesquelles il faut des emplois se multiplie à un rythme bien plus rapide que celui, très lent, de la croissance économique dans ces pays.

26. La plupart des pays du tiers monde, comme le mien, dépendent largement des produits de base pour leurs recettes d'exportations. Dans la plupart des cas, les pays en développement n'exportent que très peu de produits de base et il en résulte que les fluctuations du prix de ces produits sur les marchés bouleversent profondément leurs faibles économies.

27. Ma délégation estime qu'il est vital pour la survie économique des nations en développement qu'on leur donne toute l'assistance possible pour les aider à acquérir la capacité nécessaire pour traiter une quantité toujours plus grande de leurs matières premières afin de créer les emplois qui sont si nécessaires dans les pays en développement et d'augmenter la valeur de leurs exportations, les aidant ainsi à élargir la base de leurs économies et à réduire leur grande vulnérabilité aux variations des marchés internationaux.

28. Je suis profondément convaincu qu'un programme internationalement reconnu de transfert progressif d'industries de transformation aux pays en développement serait bénéfique pour les pays industrialisés également, car cela aurait l'avantage de rapprocher l'emplacement des industries de traitement correspondantes des sources de matières premières, ce qui entraî-

nerait une réduction importante des taux de fret élevés que représente l'exportation de matières premières volumineuses à valeur unitaire relativement faible. Cependant, un programme de cette nature n'a de sens sur le plan économique que s'il est universellement accepté et que si l'on peut démanteler la pléthore existante de tarifs douaniers et autres mesures protectionnistes qui, en fait, empêchent les marchandises semi-traitées des pays en développement d'avoir accès aux marchés des pays industrialisés.

29. Même si un tel programme de transfert était accepté et appuyé par toutes les nations du monde, les pays en développement auraient encore besoin d'un certain temps pour acquérir la capacité nécessaire au traitement d'une grande partie de leurs matières premières. C'est donc en reconnaissant ce fait que ma délégation estime qu'il est extrêmement important et urgent de prendre des mesures positives en vue d'établir un mécanisme équitable d'établissement des prix assurant la stabilité des prix des matières premières et apportant aussi des gains aux producteurs de ces matières premières.

30. Je reconnais cependant qu'un pas encourageant dans la bonne direction a déjà été fait sous l'égide de la CNUCED et que certains produits tels que le sucre, l'étain, le café, etc. sont déjà couverts par des accords internationaux. Toutefois, nous sommes encore loin de répondre au besoin vital de la conclusion rapide d'accords internationaux complets assurant à la fois des prix stables et rémunérateurs et un certain degré de certitude aux producteurs de matières premières. Nous pensons que cela aiderait grandement les pays en développement à maintenir leur niveau de revenus en devises étrangères et faciliterait la planification fiscale et la gestion économique.

31. En plus, le fossé qui va s'élargissant entre les prix à l'exportation des matières premières des pays en développement et le coût à l'importation des biens manufacturés est le facteur principal du déficit croissant de la balance commerciale d'un nombre de plus en plus élevé de pays du tiers monde. La justice et le bon sens exigent que le commerce international entre le nord et le sud soit fondé sur une base plus équitable.

32. Ma délégation estime que la communauté internationale dans son ensemble, quels que soient les systèmes nationaux politiques et économiques, doit pleinement contribuer aux efforts globaux de restructuration de l'ordre économique mondial existant. Les ravages de la famine et de la malnutrition qui s'étendent et affectent certaines régions du monde en développement sont trop graves et son en train de devenir rapidement trop décourageants pour que l'humanité se lance dans des subtilités consistant à dire que les problèmes actuels sont liés à l'histoire du passé. Ce dont nous avons besoin maintenant n'est pas d'une analyse des méfaits passés du colonialisme et d'autres formes d'exploitation, mais d'un programme orienté vers l'avant de mesures concertées pour éloigner le danger réel d'une famine à grande échelle, englobant un nombre de plus en plus grand de peuples du tiers monde.

33. Le système monétaire international de Bretton Woods de 1944 avait été conçu pour répondre aux besoins et aux conditions politiques qui régnaient dans le monde de cette époque. Depuis, ces conditions ont

beaucoup changé et de nouveaux problèmes économiques se sont manifestés. Ma délégation estime donc fermement qu'il y a, à l'heure actuelle, un besoin urgent et réel de restructurer le système monétaire international actuel, de façon qu'il tienne compte des circonstances particulières des pays en développement. Une stabilité plus grande dans les taux de change internationaux est essentielle si l'on veut que les économies des pays du tiers monde, qui dépendent essentiellement de leurs revenus en devises étrangères découlant des exportations de matières premières, soient protégées des effets néfastes de fluctuations sauvages.

34. La situation difficile de nombreux pays en développement non producteurs de pétrole, comme le mien, devient de plus en plus désespérante étant donné que de nombreux projets importants de développement doivent être sévèrement réduits ou être entièrement abandonnés en raison des pressions écrasantes des frais d'achat d'énergie. Il est impérieux, pour notre survie économique, que les pays en développement aient accès à une aide adéquate de financement pour le développement pour qu'ils puissent soutenir les niveaux actuels de croissance économique et combler le déficit de la balance des paiements, et supporter aussi le lourd fardeau de la dette dont les taux d'intérêts sont très élevés.

35. Comme on peut le prévoir, il ne fait pas de doute que la crise de l'énergie, au lieu de disparaître, va aller empirant dans un proche avenir. Point n'est besoin de dire que tout changement dans les prix du pétrole affecte l'ensemble des économies des pays importateurs de pétrole. Par conséquent, toute modification dans l'approvisionnement en pétrole déstabilise l'économie mondiale, créant ainsi pour une grande part les conditions du malaise économique général actuel avec lesquelles le monde se trouve aujourd'hui aux prises. Ma délégation estime donc qu'il est nécessaire non seulement de conserver l'énergie mais également d'accroître les efforts en matière d'exploration et de développement des sources nouvelles et renouvelables d'énergie. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt la prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

36. J'en viens maintenant à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous sommes heureux de noter que cette conférence juridique complexe, qui vise à réglementer les activités de l'humanité dans près des deux tiers de la surface de la planète, en est peut-être enfin à ses dernières étapes.

37. Si l'on veut identifier l'une des principales caractéristiques de la future Convention, il faudrait parler des articles relatifs au droit d'accès à la mer et à la liberté de transit pour les Etats sans littoral. Nous estimons que le texte actuel sur le traitement égal relatif à l'accès des ports maritimes devrait être élargi et devrait stipuler que les navires battant pavillon des Etats sans littoral jouissent du traitement national ou du traitement de la nation la plus favorisée, celui qui sera le plus favorable pour eux en ce qui concerne l'utilisation des ports maritimes pour accéder à la mer ou en revenir.

38. De plus, le texte actuel relatif au plateau continental n'est pas très satisfaisant et retire beaucoup à l'idée du patrimoine commun de l'humanité, déjà limité dans sa portée par la zone économique exclusive des

200 milles. Nous continuons de croire que l'équilibre ne pourra être rétabli — bien que de façon partielle — que si à la prochaine session des mesures positives sont adoptées par tous les participants pour inscrire, tout au moins dans une déclaration, les éléments fondamentaux soulignant la proposition du fonds du patrimoine commun.

39. Nous restons convaincus que la communauté internationale continuera de faire preuve de la bonne volonté politique et de la bonne foi nécessaires pour qu'une convention durable et universellement respectée soit conclue lors de la prochaine session.

40. Je voudrais conclure en exprimant l'espoir que l'Assemblée générale pourra traiter de façon positive et constructive les nombreux problèmes urgents devant lesquels se trouve l'humanité pendant cette décennie. Comblons les fossés créés par des intérêts divergents et variés, de sorte que la liberté, l'unité, l'égalité entre les hommes, la prospérité et la justice puissent un jour régner dans l'ensemble du monde.

41. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence le prince Mabandla Dlamini, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Royaume du Swaziland, de son importante allocution. Je tiens également à le remercier personnellement de ses aimables paroles à l'égard de mon pays et de moi-même.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

42. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : L'an dernier, devant cette assemblée², je disais combien m'inquiétaient les sombres nuages qui s'accumulaient à l'horizon international. J'y voyais les signes d'une escalade des systèmes d'armes létales. Les pressentiments de Malte sont devenus de tristes réalités.

43. Des problèmes anciens sont devenus plus compliqués et de nouveaux sont apparus. Le monde politique se comporte de manière irrationnelle et s'adonne sans vergogne à l'aventurisme, à l'ingérence et même à l'intervention. Des solutions militaires sont appliquées à des problèmes qui sont de nature essentiellement politique. Ici, au moins, nous semblons tous être d'accord sur le fait que les bases mêmes de la paix sont fortement menacées et que nous devons redoubler d'efforts pour surmonter les revers et renverser le cours des événements.

44. En fait, nous avons proclamé les mêmes objectifs, peut-être en employant d'autres mots et des accents différents, depuis 35 ans. Nos méthodes et nos approches n'ont pas beaucoup changé. Nous faisons naître de grands espoirs lors de nos débats, mais les facteurs négatifs surpassent nos acquis collectifs très modestes.

45. Nous voyons encore les protagonistes de chaque alliance militaire s'accuser mutuellement des pires noirceurs, ce qui paraît les absorber entièrement. Par exem-

ple, les seules additions importantes à leurs déclarations respectives sur le désarmement ont essentiellement porté sur les nouveaux systèmes d'armes qu'ils ont mis au point ou acquis dans la période écoulée entre une session de l'Assemblée et la suivante. Cela semble être le résultat de leur engagement à l'égard de ce qui est maintenant un rite dénué de tout sens — un engagement verbal à aboutir au « désarmement général et complet sous contrôle international efficace ». En réalité, comme le montre l'étude du Secrétaire général sur les armes nucléaires [A/35/392], les grandes puissances jouent avec ce qui est une menace perpétuelle pour la société humaine. Dans une étude récemment réalisée au Royaume-Uni on peut lire que près de 50 % des personnes interrogées ont prédit l'éclatement d'une guerre nucléaire d'ici la fin de la génération actuelle.

46. Pendant combien de temps l'espoir raisonnable pourra-t-il être plus fort que les réalisations stériles ? Les grandes puissances ne se sont-elles pas encore rendu compte que toute mesure prise par chacune d'entre elles avait des répercussions à l'échelle mondiale et provoquait inévitablement une réaction de l'autre ? Avec la détente toujours considérée comme étant si fragile, pourquoi ces écarts violents des uns ou des autres qui ne peuvent que réduire à néant, en un instant peut-être, tous les efforts patients faits dans le passé pour enregistrer des progrès ? Est-il possible qu'il puisse y avoir un tel manque de prise de conscience et de communication dans le monde actuel ?

47. Ce ne sont pas les instruments qui nous manquent. La Charte des Nations Unies est notre objectif et elle nous trace la voie à suivre, et l'Organisation constitue le moyen que nous avons pour arriver à nos fins. Ce qui nous manque — désespérément — c'est la volonté d'utiliser ses institutions et de le faire de manière efficace. Après la volonté politique, ce qui nous fait le plus défaut c'est le temps qui passe vite et ne se rattrape jamais.

48. Le legs durable de l'œuvre accomplie par M. Salim, président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, c'est la clarté et la sagesse avec lesquelles il a fait l'analyse des réalisations de cette instance pendant les 12 mois écoulés en mettant en lumière les problèmes importants auxquels nous devons faire face.

49. Parallèlement, le Secrétaire général nous a une fois encore aidés à concentrer notre attention sur les principaux problèmes qui se posent à nous, grâce à son rapport sur l'activité de l'Organisation, rapport concis et précis, qui rappelle si bien — et il est nécessaire qu'on nous le rappelle — que notre organisation doit servir la communauté internationale dans la mesure où tous les Membres utilisent ses services, dans le cadre de nos devoirs de représentants des peuples des Nations Unies.

50. Et maintenant, c'est au Président de cette présente session de relever le défi pour les mois ardues qui nous attendent. Mon pays et moi-même vous félicitons de votre élection, monsieur le Président. C'est là un éloge bien mérité de vos qualités personnelles et du rôle important que votre pays joue maintenant dans les relations internationales. Je suis certain que votre expérience et votre dévouement nous seront très utiles.

² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières, 30^e séance, par. 143 à 147.

51. Je vais citer un exemple symbolique de l'impulsion que donne votre pays au développement économique : en moins de 10 ans, les efforts pragmatiques faits par une petite équipe d'experts en promotion industrielle envoyée à Malte par la République fédérale d'Allemagne ont été si fructueux que — j'ai le plaisir à le dire — votre pays est le seul pays développé industriellement avec lequel Malte a une balance commerciale favorable, grâce à des relations mutuellement avantageuses entre la main-d'œuvre qualifiée maltaise et la technologie allemande.

52. C'est un modèle de relations amicales entre deux pays, qui a été mis au point après les vicissitudes du passé et qui inspire toute la politique étrangère de Malte; c'est aussi une réussite qui laisse bien augurer des relations futures de Malte avec les autres pays. C'est pourquoi nous pensons que cette session, sous votre conduite éclairée, aboutira à des résultats durables et fructueux.

53. Comme certains l'ont fait remarquer, deux autres réalisations importantes sont à porter à notre crédit. D'abord, la fin de la longue épopée du Zimbabwe, qui a connu le dénouement heureux dont nous nous sommes déjà réjouis et qui était dû de longue date. Ce résultat même nous rappelle la frustration continue que nous éprouvons à propos de la Namibie et l'anomalie encore plus insidieuse de la politique d'*apartheid*, pratiquée par le Gouvernement sud-africain. Ce système est un outrage pour la conscience de l'humanité à un moment de notre histoire où la dignité de l'homme, l'égalité sociale et l'harmonie entre les races devraient être la pierre angulaire et la marque des temps modernes.

54. La deuxième réalisation, c'est le progrès enregistré dans les travaux jusqu'ici laborieux de la Conférence sur le droit de la mer. Nous nous en félicitons, mais nous n'oublions pas cependant combien ces résultats sont inférieurs à ce que nous espérions à l'origine, à ce que nous attendions de ce concept de patrimoine commun de l'humanité.

55. A l'occasion des négociations, nous avons découvert que de vastes, riches et plus accessibles parties des fonds marins allaient vraisemblablement tomber sous la juridiction nationale et bénéficieraient essentiellement aux nations nanties, aux dépens de la communauté internationale dans son ensemble. La zone internationale envisagée à l'origine s'est en conséquence considérablement rétrécie.

56. Les ressources de la zone internationale requièrent, en outre, des techniques très raffinées et des investissements très élevés pour les atteindre et les utiliser. Or seuls quelques pays disposent de ces moyens. Nous nous demandons maintenant quels seront les bénéfices financiers que la communauté internationale dans son ensemble retirera, et notamment les pays en développement, de l'utilisation éventuelle de ces ressources. C'est pourquoi, outre le fait que nous sommes prêts à accueillir l'autorité des fonds marins internationale qui est proposée, nous pensons que les grands espoirs qu'avait Malte en 1968 ont beaucoup diminué en 1980. Et les litiges qui apparaîtront probablement à l'avenir, en raison des dispositions vagues de la convention proposée, constitueront un paradis pour les juristes internationaux mais seront un cauchemar pour les dirigeants nationaux.

57. Des signes menaçants apparaissent déjà. Certains Etats refusent d'accepter un système de droit applicable, ou même d'exclure les différends existants des procédures qui seraient appliquées aux différends ultérieurs. Ces différends ne sont pas théoriques; on les a déjà rencontrés et ils sont utilisés pour favoriser les forts au détriment des faibles.

58. Avec les progrès de la technique, la diminution des ressources énergétiques et minérales et l'escalade des prix, l'exploration au large ne peut que prendre une importance croissante et souvent concurrentielle. Les nations puissantes qui ont une technologie avancée et possèdent un littoral extraient déjà des ressources d'une douzaine de plates-formes de forage situées à des centaines de milles au large des côtes. Malte s'est vu refuser le forage d'un unique puits à une distance fort modeste de 50 milles au large.

59. Le droit reconnu à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles est maintenant un besoin aigu et réel pour tous les pays, mais particulièrement pour les pays en développement qui dépendent de l'énergie importée et doivent faire face à une hausse constante des prix. Cela a été souligné par le Président de l'OUA dans sa déclaration en cette assemblée le 24 septembre dernier [9^e séance]. Cela a été mentionné dans l'intervention du Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques la veille [6^e séance] et cela a été mis en lumière de nouveau par le représentant de Saint-Vincent-et-Grenadines [1^{re} séance], pays devenu récemment Membre de l'Organisation des Nations Unies.

60. Nous félicitons à nouveau cette nation non seulement pour son admission au sein de notre organisation, que nous avons appuyée, mais aussi pour la déclaration qu'elle a faite, en tant que pays insulaire en développement, sur l'importance des ressources au large des côtes et sur la pertinence de la ligne médiane comme limite de la mer territoriale et de la zone économique entre des Etats qui se font face, à l'intérieur de limites internationalement reconnues.

61. Ces droits ont été énoncés dans de nombreuses résolutions présentées par les pays en développement. Ils sont reconnus par le droit et la pratique internationaux. Cependant, les attitudes et l'interprétation des Etats dans diverses régions en ce qui concerne ces droits et ces principes juridiques varient considérablement; déjà, dans certaines régions, il y a eu des affrontements armés; au cours du dernier mois écoulé, par exemple, il y a eu en Afrique, en Amérique latine et dans la Méditerranée. Malte a été victime de la confrontation dans la Méditerranée et a beaucoup souffert à la suite de mesures qui ont été prises contre elle par un pays qui se déclare être son meilleur ami.

62. Je ne vais pas répéter tous les détails de l'incident car la question a été présentée devant le Conseil de sécurité. Je me bornerai à dire que nous avons consacré huit ans à des négociations coûteuses et ardues avec la Libye et cela n'a servi à rien. La Libye, depuis quatre ans, retarde la ratification d'un accord péniblement négocié pour renvoyer la question afin qu'elle soit tranchée selon la voie juridique.

63. Face à ces tactiques dilatoires, Malte a finalement décidé, sur l'avis de plusieurs pays amis consultés aupa-

ravant, d'autoriser des activités d'exploration à l'intérieur de sa propre moitié de la ligne médiane qui sépare la Libye de Malte. Sans explication ni raison, la Libye a envoyé des forces navales armées et a demandé la cessation de ces activités légitimes et pacifiques qui sont particulièrement vitales pour la viabilité économique de Malte, sous le prétexte sans fondement que la zone d'opérations est une « zone qui se prête à des différends ».

64. La Libye — ou quelques pays que ce soit — ne peut appliquer deux poids et deux mesures; après avoir exploité les ressources de sa propre moitié de la ligne médiane, elle ne peut pas dénier l'exercice des mêmes droits à Malte, en recourant à la force pour freiner nos activités légitimes sur notre propre moitié. Pour notre part, nous n'avons pas voulu freiner les activités légitimes de la Libye, mais ce pays a entravé les nôtres et déclare qu'il entend continuer à agir ainsi. Dans ces circonstances provoquées par la Libye, la seule voie honorable qui s'ouvrait à nous, en tant que pays épris de paix, et après que tous les efforts de bons offices n'eurent apporté aucun résultat, était de recourir à la protection du Conseil de sécurité au lieu de répondre à la menace par la contre-menace.

65. Comme le Secrétaire général l'a dit et comme l'expérience l'a abondamment montré, nous ne pensons pas que le Conseil de sécurité doive être utilisé comme dernier recours lorsqu'une situation donnée ne trouve pas de solution. Nous pensons fermement que le Conseil de sécurité est le promoteur et le garant de la paix et de la sécurité internationales. Nous ne pensons donc pas qu'il doive hésiter face aux mesures qui violent clairement le droit international et la Charte des Nations Unies. Il ne peut pas y avoir deux codes de comportement international : un pour les forts, l'autre pour les faibles. Comme le Ministre des affaires étrangères de la France l'a si justement dit dans son allocution à l'Assemblée : « Quand le droit est violé, le silence est complice » [8^e séance, par. 207].

66. Nous savons — il y a déjà des preuves qui le montrent — que l'incident provoqué par la Libye n'est pas un incident isolé. Il peut se produire à nouveau dans l'avenir, comme il s'est déjà produit par le passé. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit fixer un code de conduite approprié; il ne doit pas excuser les violations de la paix; il doit éviter que cela ne se reproduise.

67. La proposition de convention sur le droit de la mer fait preuve d'esprit novateur, mais elle ne doit pas effacer la pratique et le droit internationaux existants. En fait, elle prévoit la nécessité d'accords intérimaires pratiques jusqu'au moment où les frontières seront fixées par un accord. Le paragraphe 3 de l'article 83 prévoit ce qui suit en attendant la conclusion de l'accord :

« ... les Etats intéressés, dans un esprit de compréhension et de coopération, font tout leur possible pour conclure des arrangements pratiques provisoires et pour ne pas compromettre ou entraver, pendant cette période de transition, la conclusion de l'accord définitif ».

68. Malte, dans sa recherche d'un accord, bien que toujours confrontée aux tactiques dilatoires et aux

demandes totalement injustifiées de la Libye, a fait une suggestion pratique. Jusqu'à ce jour, la seule réponse de la Libye a été un mutisme total.

69. Donc, un pays très armé et richement doté, en étouffant, consciemment ou inconsciemment, les droits légitimes d'un pays petit, non armé, qui manque totalement de ressources naturelles, l'empêche d'exercer pacifiquement ces droits et l'empêche ainsi de recourir au potentiel autochtone nécessaire à son développement économique. Cela, comme tout autre pays qui se respecte, Malte ne peut l'accepter. Il s'agit d'un acte, quelle que soit sa source, que la communauté internationale, essentiellement par le truchement du Conseil de sécurité, ne peut excuser.

70. C'est la seule question — question vitale pour Malte, quoique peut-être mineure pour la Libye — qui exacerbe les relations entre les deux pays. Cette attitude de provocation illégale est un défi à l'intérêt de la coopération dans la Méditerranée et à la diminution de la tension dans la zone, auxquelles la Libye est prétendument attachée.

71. Par le passé, j'ai eu l'occasion de louer la compréhension de la Libye. Aujourd'hui, je n'ai pas d'autre choix que de mettre cette compréhension en question et de demander à ce pays de changer son attitude, avec la plus grande franchise qui est l'expression réelle de l'amitié, de sorte que l'anxiété et les doutes existants disparaissent. C'est le moins que nous puissions attendre d'une nation qui a toujours été fermement à nos côtés dans des circonstances difficiles par le passé.

72. C'est pourquoi je regrette beaucoup que, dans son intervention du 6 octobre [25^e séance], le représentant de la Libye, tout en passant en revue les problèmes de la Méditerranée, n'ait pas même jugé bon de mentionner la controverse aiguë qui existe entre son pays et le mien, comme si cette question d'un intérêt vital pour Malte ne présentait aucun intérêt pour son pays.

73. Le Conseil de sécurité a suspendu son examen de la plainte de Malte, de façon à donner à la Libye le temps d'examiner la question. A ce jour, celle-ci n'a apporté aucune réponse, se contentant d'indiquer dans des lettres que : premièrement, la question est un problème complexe et technique qui ne peut être réglé du jour au lendemain; deuxièmement, le droit de la mer n'a pas encore résolu la question de la délimitation; troisièmement, la Libye est prête à aller devant la Cour internationale de Justice; quatrièmement, la Libye n'a pas utilisé la force contre Malte; et cinquièmement, puisque la « zone » fait l'objet de différends, Malte ne pourra pas y exercer d'activités tant que la ligne de démarcation des frontières n'aura pas été délimitée.

74. Ce à quoi je répondrai brièvement ce qui suit.

75. Premièrement, huit années d'efforts patients mais infructueux n'équivalent pas à « essayer de régler la question du jour au lendemain ». Quoi qu'il en soit, si le Congrès populaire de Libye peut ratifier une question politique et constitutionnelle compliquée sur la fusion avec la République arabe syrienne en quelques semaines, je crois pouvoir demander pourquoi il lui faut quatre ans pour ratifier un accord relativement simple déjà négocié entre les deux gouvernements.

¹ Voir A/CONF.62/WP.10/Rev.3 et Corr.1 et 3.

76. Deuxièmement, il est évidemment vrai que la Conférence sur le droit de la mer n'a pas encore terminé ses travaux, y compris ceux qui portent sur la question de la délimitation, mais le monde n'a pas cessé de tourner pendant que la Conférence sur le droit de la mer poursuivait ses discussions. Ni la Libye, ni aucun autre pays, n'a mis fin à ses activités d'exploration. La convention proposée, quoi qu'il en soit, n'est pas contraire au droit et à la pratique internationaux, et les activités de Malte étaient tout à fait en harmonie avec ces recommandations. De plus, comme je l'ai déjà indiqué, la convention proposée prévoit en fait la nécessité d'arrangements intérimaires tant qu'un accord définitif n'aura pas été conclu.

77. Troisièmement, la Libye dit qu'elle est prête à aller devant la Cour internationale de Justice. Je fais remarquer avec le plus grand respect que cela nous a été confirmé à maintes reprises et au niveau le plus élevé depuis quatre ans. Mais cela n'a été suivi d'aucune action et l'accord négocié n'est toujours pas ratifié par la Libye.

78. Quatrièmement, la Libye dit qu'elle n'a pas utilisé la force contre Malte et qu'elle n'a pas l'intention de le faire. C'est là une question fondamentale à laquelle il faut que je réponde assez longuement.

79. Il est vrai qu'aucune force étrangère n'a atterri à Malte, bien que nous ayons jugé prudent de prendre des précautions mais, comme le représentant de la Libye s'en rendra compte, grâce à l'expérience acquise par son pays, lequel possède et exploite actuellement quelque 30 puits de pétrole, les coûteuses opérations de forage ne sont pas volontairement suspendues avant que l'opération ne soit jugée complète. Le fait est que la seule opération de forage de Malte, qui se trouve bien à l'intérieur de la moitié de la ligne médiane de mon pays, a dû être suspendue sous la menace des unités navales armées libyennes qui braquaient leurs armes contre des civils sans défense et des équipements coûteux.

80. Le télex envoyé le 20 août 1980 par le Ministre du pétrole libyen, au chef du puits de forage, dit explicitement :

« Nous vous avertissons que votre compagnie doit immédiatement s'abstenir de faire des opérations de forage, retirer les appareils de forage et quitter la région, sinon la Jamahiriya se verra obligée d'empêcher votre compagnie de poursuivre ses opérations par tous les moyens, y compris la force, pour la raison que ses activités constituent une action hostile contre un Etat souverain. »

81. J'ai également des photographies d'un navire libyen qui montrent son numéro d'immatriculation. Ces photographies ont été prises par les autorités maltaises à partir du puits menacé par le navire de guerre libyen, et des citoyens d'autres pays ont été témoins; ces photographies donnent les coordonnées géographiques exactes, la date et l'heure auxquelles la photographie de l'incident a été prise.

82. Donc, il ne fait aucun doute que la force a été utilisée et que la menace subsiste. Le puits n'a pas disparu de sa propre volonté et tout nouveau puits dans l'avenir aura besoin de protection armée ou d'une assurance par la Libye qu'il ne sera pas menacé. Nous préférons cette dernière possibilité.

83. La cinquième et dernière question est la revendication de la Libye selon laquelle cette « zone » fait l'objet d'un différend. Mais pour qu'un différend soit réel et pas simplement un prétexte commode, il faut qu'il ait certains fondements. Dans le cas de la Libye, il n'y en a aucun; ni des droits historiques, ni des critères géologiques, ni le droit contemporain international ou la pratique internationale n'étaient la revendication de la Libye. La Libye semble avoir si peu de foi en son propre argument que, comme je l'ai déjà dit, elle n'a même pas honoré sa promesse de s'adresser à la Cour internationale de Justice. Or Malte s'est déclarée prête à le faire dès le début.

84. Notre dernière contribution en date à un accord équitable a été la mesure honnête, bien qu'inhabituelle, consistant à déclarer à l'avance que toute activité entreprise par Malte serait faite au bénéfice de la Libye si la Cour internationale de Justice se prononçait en faveur de ce pays. Mais la Libye reste singulièrement sourde à toutes les approches sauf à celles visant à mettre Malte dans une « camisole de force » économique.

85. Mais tout cela est du passé, et en dépit de cette perte coûteuse pour Malte nous devons nous occuper de l'avenir. La question se réduit maintenant à deux points importants. C'est pourquoi, par votre entremise, monsieur le Président, je voudrais poser au représentant de la Libye deux questions précises.

86. Premièrement, est-il disposé à engager publiquement et solennellement son pays, de façon appropriée, à s'adresser à la Cour internationale de Justice cette année ?

87. Deuxièmement, est-il disposé, publiquement et solennellement, à déclarer devant l'Assemblée ou devant toute instance appropriée que son pays dans l'avenir n'utilisera pas la force contre les activités d'exploration pacifiques entreprises par Malte, conformément au droit et à la pratique internationaux actuels, dans sa moitié de la ligne médiane, sous réserve de la garantie donnée par mon premier ministre et sans préjudice pour les revendications de l'une ou de l'autre partie tant que la ligne de démarcation n'aura pas été fixée par un accord ou par un processus juridique conforme aux dispositions pertinentes de la convention sur le droit de la mer qui est proposée ?

88. Si le représentant de la Libye est prêt à donner une réponse catégorique à ces deux questions précises, le monde tout entier parviendra à savoir si les protestations d'amitié de la Libye à l'égard de l'indépendance et de la prospérité de Malte sont vraiment fondées, et le Conseil de sécurité pourra alors agir en conséquence.

89. Dans cette perspective, je suis heureux de dire combien mon pays est sensible à la compréhension dont a fait preuve le Gouvernement italien, comme cela a été indiqué par le Ministre des affaires étrangères de l'Italie le 23 septembre dernier (7^e séance). Cela a été l'heureux aboutissement de longues négociations, nouvel exemple d'une évolution favorable de l'histoire. Nous essayons d'entamer des négociations plus ou moins analogues avec d'autres pays de la Méditerranée et nos efforts ont également abouti avec la Yougoslavie, pays ami et non aligné. Ce que nous voulons, c'est faire régner la paix dans la Méditerranée et promouvoir une coopération

sans cesse croissante entre l'Europe et les continents voisins.

90. C'est compte tenu de tous ces objectifs qu'une fois encore nous sommes obligés de voir avec le plus grand effarement le manque de progrès politiques quant au sort de l'île sœur et amie de la Méditerranée, Chypre, qui est aux prises avec des influences extérieures visant à méconnaître les besoins réels du peuple autochtone de l'île, qui est victime d'une division artificielle due essentiellement aux graves événements de 1974.

M. Slim (Tunisie), vice-président, prend la présidence.

91. Par la suite, un peu plus tard, les efforts persistants du Secrétaire général sont arrivés à sortir les conversations entre les communautés de l'impasse dans laquelle elles se trouvaient, mais il reste à voir si le progrès que recherche le Gouvernement chypriote et que la communauté internationale a toujours exigé pourra s'instaurer. Malte encourage la retenue dont on fait maintenant preuve et elle espère que le rythme du progrès s'accélénera.

92. Nul ne saurait sous-estimer la complexité du problème au Moyen-Orient. Je n'en veux pour preuve que le conflit le plus récent, mais il n'y a pas de raison de méconnaître le cœur même du problème qui persiste. Le peuple de la Palestine reste frustré dans ses aspirations légitimes bien qu'elles soient reconnues et défendues par un consensus quasi universel. L'Organisation de libération de la Palestine [OLP] est artificiellement exclue du processus de négociation, même si l'avenir de son peuple, le peuple palestinien, est ce qui est en jeu.

93. Malte a été la première à jouer un rôle important pour changer la prise de conscience des pays intéressés indirectement et s'est fait l'avocat d'une solution complète à ce problème en faisant entendre très fortement sa voix, non dans un cercle restreint de gens qui pensaient comme elle, mais dans les salles du Conseil de l'Europe, du Commonwealth et de l'Internationale socialiste. Nous accueillons donc favorablement la mission d'enquête de la Communauté économique européenne et espérons que les efforts conjugués en cours, grâce aux Nations Unies, porteront remède aux insuffisances de la méthode utilisée par le passé et tout récemment, et dont les caractéristiques principales ont été l'échec cuisant et le ressentiment latent qui éclatent périodiquement en un conflit élargi. Dans le même contexte, nous espérons que le Liban ami se verra éviter de nouvelles souffrances et que le statut de la ville sainte de Jérusalem sera respecté dans l'avenir.

94. En dépit de ces sombres nuages dans le ciel de la Méditerranée, qui sont nourris par les approches divergentes des grandes puissances, Malte s'en est résolument tenue à sa politique de liberté à l'égard des attaches militaires. Nous avons l'intention d'inscrire cette politique dans notre constitution nationale et de l'enregistrer auprès de cette organisation conformément aux termes de l'Article 102 de la Charte.

95. La République de Malte sera déclarée Etat neutre, qui recherche activement la paix, la sécurité et le progrès social entre toutes les nations en faisant sienne la politique de non-alignement et en refusant de participer à toute alliance militaire. Notre objectif constant sera de

chercher à augmenter résolument les secteurs de coopération entre les pays de la Méditerranée. Nous avons maintenu des contacts réguliers avec tous ces pays et avons essayé de les rapprocher pour préparer la réunion, à Madrid, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, où la question de la Méditerranée sera l'une des questions les plus sensibles.

96. Nous faisons des efforts soutenus pour que le dialogue qui a démarré devienne quelque chose de plus permanent, de plus représentatif et de plus tourné vers l'action, et pour que tous les pays méditerranéens puissent jouer un meilleur rôle dans ce processus, car les questions méditerranéennes ne peuvent être discutées de façon utile que sur la base d'une participation appropriée de toutes les parties concernées.

97. Nous pensons qu'il y a peu de possibilités de diminuer la tension dans cette région sensible tant que n'aura pas été trouvé un mécanisme approprié pour planifier et exécuter des programmes concertés entre le plus grand nombre possible de pays intéressés. Autrement, la tension et la division actuelles continueront de s'aggraver et le concept de la Méditerranée comme zone de paix et de coopération deviendra quelque chose de plus en plus difficile à réaliser.

98. Nous sommes très sensibles aux problèmes de l'Asie, bien que ce continent soit très éloigné géographiquement de Malte. Nous avons constaté avec intérêt les progrès, graduels mais suivis, des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, mais avons pris note avec inquiétude des événements au Kampuchea et en Afghanistan. Nous réaffirmons fortement notre soutien à l'autodétermination des peuples, à l'abri de toute ingérence de l'extérieur.

99. Nous regrettons que les aspirations du peuple coréen à une réunification pacifique restent dans l'impasse, alors que des troupes étrangères demeurent stationnées dans le sud, symbole permanent de la division du pays et obstacle au dialogue ouvert et réel requis pour la réunification. Le moment est venu de donner un élan supplémentaire à ce dialogue en surmontant petit à petit les divisions économiques, administratives et politiques artificiellement héritées des hostilités du passé.

100. La récente évolution de la région fournit un élan à la réunification du pays et de nouvelles initiatives pourraient être prises pour arriver à un accord qui donnerait satisfaction aux souhaits de tout le peuple coréen. L'arrêt de mort décrété contre le chef de l'opposition en Corée du Sud a été une menace supplémentaire aux perspectives d'un dialogue ouvert. Nous espérons que cette décision rétrograde ne sera pas mise en œuvre.

101. Nous suivons de près les discussions visant à donner un renouveau à la notion de la constitution de l'océan Indien en tant que zone de paix. Nous appuyons la réalisation de cet objectif et pensons qu'elle serait facilitée si la suggestion faite par Madagascar de réunir une conférence au sommet des pays intéressés et des différentes parties était retenue et si la conférence avait lieu à une date rapprochée, ce qui compléterait et consoliderait le résultat de la réunion prévue à Colombo.

102. Dans le tour d'horizon de la coopération économique internationale de ces derniers mois, il est naturel de chercher si un sujet commun s'est infiltré dans tous

les événements. Ce sujet doit peut-être se trouver dans les résultats de la onzième session extraordinaire qui vient de prendre fin.

103. Aucun engagement obligatoire pour des réformes structurelles fondamentales n'était attendu, comme dans le cas de la nouvelle stratégie internationale pour le développement, mais une sorte d'accord a été obtenu. Néanmoins, cet accord n'a pu intervenir dans le cas des procédures permettant d'ouvrir une série globale de négociations, précisément parce que le monde en développement exigeait, par ces procédures, un plein engagement à l'égard de la négociation qui, jusqu'ici, a évité tous les aspects importants du dialogue Nord-Sud. C'est pourquoi nous nous retrouvons en proie au dilemme initial en raison de l'absence d'engagement politique. La session extraordinaire, cependant, a permis d'identifier clairement, mieux que jamais, la source exacte de cette absence d'engagement politique. En fait, seul un très petit nombre de pays continuent à penser que le système économique international actuel inéquitable et injuste peut évoluer au petit bonheur la chance. La grande majorité des nations se sont engagées à l'égard d'une approche plus ambitieuse et plus complète. L'on espère que ceux qui hésitent encore se joindront à l'entreprise commune et permettront aux négociations globales de démarrer au début de l'année prochaine.

104. Cela me ramène à la déclaration d'ouverture prononcée par M. von Wechmar [*1^{re} séance*] et à certaines idées que j'avais exposées ici l'an dernier. A très juste titre, il a demandé si tout avait été fait pour essayer d'arriver au consensus, et il a fait remarquer l'étrangeté de notre tâche ainsi que le peu de temps dont nous disposons. L'an dernier, j'avais également demandé que l'on se penche sur la possibilité de mettre au point les techniques qui accéléreraient l'apparition d'un consensus, et j'avais dit que le consensus ne devrait pas être obtenu à un degré si faible d'accord commun qu'il perdrait tout sens. Je pensais également qu'une méthode destinée à assurer une suite appropriée aux décisions prises par consensus devrait être trouvée afin d'analyser les progrès réalisés à intervalles réguliers. Je crois que nous pourrions réaliser des approches souples et variées cette année, sous la conduite sage du Président, approches qui serviront de modèle pour le futur. Si, avec l'aide et l'expérience du Secrétariat, nous arrivons à améliorer nos méthodes de travail, qui sont plutôt fantaisistes en ce moment, nous en tirerons tous profit et il en sera de même pour notre organisation qui a désespérément besoin d'un nouveau bail sur l'existence.

105. A moins que les institutions universelles et régionales ne montrent qu'elles sont à la hauteur des défis qui leur sont jetés, le cours de la politique mondiale pourrait bien prendre une direction sinistre et aboutir à un choc de plein fouet. Les signes avant-coureurs sont déjà là; nous devons agir maintenant pour éviter une calamité possible.

106. Dans cette sombre période des relations internationales, l'ancien dicton selon lequel l'heure la plus sombre vient juste avant l'aurore peut peut-être nous rassurer. Dans cette session, nous avons au moins projeté sur la situation la lumière collective de notre analyse en nous efforçant de pénétrer l'obscurité. Maintenant, c'est à nous tous d'agir selon nos capacités et nos res-

ponsabilités à l'égard de la communauté internationale. Si nous échouons, nous serons tous perdants.

107. En ce qui concerne Malte, je crois que ce que j'ai dit montre avec suffisamment d'évidence notre foi profonde et permanente dans cette organisation et notre aptitude à en servir les organes les plus élevés.

108. Malte peut être comptée parmi les Etats Membres les plus petits et les moins armés des Nations Unies, mais nous avons le courage moral qui nous permettra de défendre sans fléchir les principes du droit et de la justice et de les empêcher d'être menacés par quelque source que ce soit, quelle qu'en soit la force ou la proximité.

109. M. D'ESCOTO BROCKMANN (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*]: Permettez-moi tout d'abord de saluer le Président et de lui exprimer nos félicitations les plus sincères à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance au Président sortant, M. Salim Ahmed Salim, de la République-Unie de Tanzanie, pour l'excellent travail qu'il a réalisé en présidant la dernière session ordinaire, les deux sessions extraordinaires d'urgence, et la session extraordinaire qui a été récemment conclue. Nous nous félicitons sincèrement de l'entrée récente dans l'Organisation du peuple héroïque du Zimbabwe et nous avons eu l'honneur d'être présents lors de la proclamation de son indépendance. Nous voulons également souhaiter chaleureusement la bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines à l'occasion de son entrée dans notre organisation.

110. Comme l'a fort bien dit le Président, cette assemblée générale « a lieu au moment où le monde s'engage dans une décennie difficile » [*1^{re} séance, par. 45*]; elle est difficile surtout à cause du manque de volonté politique, du manque indescriptible de vision qui semblent caractériser un état de banqueroute morale empêchant les pays développés de comprendre que les exigences de l'immense majorité des peuples de la planète sont justes. Il s'agit d'une majorité qui est anxieuse de défendre non seulement le droit de vivre dans un minimum de décorum et de dignité, mais le droit même à la vie qui exige un nouvel ordre économique international, un transfert de capitaux qui permette une augmentation importante de la participation industrielle des pays du tiers monde et, par-dessus tout, qui suppose le droit de lutter pour la libération, le droit de choisir et d'élaborer les systèmes de développement correspondant le plus aux justes aspirations des peuples. Il nous semble que les décisions qui seront prises au cours des premières années de cette décennie seront d'une importance sans précédent pour l'humanité, car nous ne devons pas oublier les leçons de l'histoire pour ce qui est des risques que l'on court lorsque la justice n'arrive pas à s'imposer par la capacité de persuasion de la raison. L'échec évident de la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale démontre cette absence de volonté politique et de vision, qui constitue la menace la plus sérieuse à la paix mondiale.

111. Le Nicaragua, conscient de l'ensemble de ces problèmes et vivement désireux de promouvoir la paix, estime que cela ne sera possible de façon durable que lorsque les régimes d'exploitation auront été éliminés ainsi que l'impérialisme, le colonialisme, le néo-

colonialisme, l'*apartheid*, le sionisme et tout autre mal que le capitalisme pourra inventer pour justifier l'exploitation de l'homme par l'homme. C'est pour cela qu'immédiatement après le renversement du régime de génocide de Somoza Debayle, nous sommes devenus membre du mouvement des pays non alignés, en adoptant ses principes et ses objectifs pour lesquels le Nicaragua luttera à l'intérieur de cette organisation.

112. La Direction nationale du Front sandiniste de libération nationale, qui est à l'avant-garde de notre processus révolutionnaire, et le Gouvernement de reconstruction nationale comprennent fort bien que la meilleure façon d'être solidaire de ceux qui aspirent à une véritable paix est de continuer à lutter pour obtenir ou consolider la justice dans notre propre pays.

113. Le monde entier sait avec quel héroïsme, quelle volonté de libération et quel patriotisme, sous la direction du glorieux Front sandiniste de libération nationale, le peuple du Nicaragua a mis fin à 70 ans de souffrance, au cours desquels les ennemis de la liberté et de la justice, alliés à l'impérialisme, prétendaient écraser l'âme indomptable des Nicaraguayens. Cependant, comme le disait notre grand poète, Rubén Darío, « le Nicaragua est fait de force et de gloire, le Nicaragua est fait pour la liberté ». C'est ainsi que, peu après l'infâme note Knox, par laquelle les Etats-Unis ont commencé à écrire l'un des chapitres les plus noirs de l'histoire de l'interventionnisme, a surgi au Nicaragua la figure de Benjamín Zeledón, héros de la résistance anti-impérialiste de 1912, et précurseur de la lutte sandiniste.

114. La geste du général des hommes libres, Augusto César Sandino, il y a un demi-siècle, a démontré une fois de plus que la supériorité morale et le patriotisme priment, c'est-à-dire qu'ils obtiennent davantage que la simple force de l'argent et des armes au service du pillage ou des intérêts de domination. Et ce grand homme, dont l'esprit synthétise le meilleur de notre peuple, continue de vivre dans le cœur de tout véritable Nicaraguayen, comme l'ont démontré amplement l'insurrection héroïque qui a renversé la dictature de Somoza et la lutte actuelle que l'on poursuit pour la reconstruction de notre Nicaragua, qui, après avoir été mis à sac et bombardé, a finalement été libéré.

115. Alors que nous ne nous étions pas encore relevés des séquelles du tremblement de terre de décembre 1972 qui a détruit notre capitale, l'oppression de Somoza s'est encore accrue, multipliant les souffrances d'un peuple qui luttait pour sa libération.

116. Le désastre économique dont a hérité le Gouvernement de reconstruction nationale est sans précédent dans l'histoire de l'Amérique latine. Aux énormes dommages matériels causés à l'infrastructure physique et sociale et aux secteurs commercial, industriel, agricole et de l'élevage, qui représentent quelque 500 millions de dollars, est venue se greffer une situation d'insolvabilité financière externe et interne.

117. Le montant de la dette extérieure était de quelque 1 650 millions de dollars. Une grande partie de cette dette avait été contractée auprès de banques privées internationales, grâce à des modalités de remboursement et des intérêts incompatibles avec une politique de développement et, en particulier, avec les possibilités de paiement d'un pays en ruine comme c'était le cas du

Nicaragua. De sorte que, en 1979, même avec la totalité de nos exportations nous aurions été incapables de rembourser le capital et les intérêts accrus.

118. Les réserves internationales brutes pouvaient à peine couvrir deux jours d'importations; le secteur des finances publiques était complètement démantelé et dans un état d'insolvabilité complète; les réserves étaient épuisées ou pillées; les réseaux de distribution avaient été détruits; la moitié de notre population, au moment du triomphe populaire, avait besoin d'une aide alimentaire pour survivre. Et, ce qui est pire, tenant compte du fait que ses conséquences se feraient durement sentir dans l'avenir, le cycle agricole avait été totalement interrompu.

119. Le produit national brut de 1979 a accusé une baisse de 25,1 %, ce qui, joint au taux de croissance négatif de 6,9 % de 1978, nous menait au fait insolite que le produit national brut par habitant avait diminué pour revenir au niveau de 1962, c'est-à-dire un recul de 17 ans.

120. Et comme si cela ne suffisait pas, 45 000 morts, entre 80 000 et 100 000 blessés et 40 000 orphelins témoignaient de façon éloquente des souffrances de notre peuple.

121. Les dommages matériels et économiques nous montraient le chemin de l'énorme effort de développement qui nous attendait. Les pertes humaines nous donnaient la volonté de supporter cet effort. La seule chose que nous possédions était la légitimité politique, nationale et internationale, du gouvernement révolutionnaire.

122. Cette légitimité a rendu possible l'unification de tout le peuple pour entreprendre l'énorme tâche de reconstruction nationale; c'est cette légitimité, cet appui conscient d'un peuple organisé, qui ont rendu possible l'adoption de mesures exceptionnelles telles que la nationalisation de la banque et du commerce extérieur, la reprise de possession des mines et des ressources naturelles, la réforme agraire et la restructuration des secteurs administratif et constitutionnel, qui sont des instruments puissants de développement national.

123. Notre légitimité politique internationale est le résultat de l'exercice ferme et respectueux de l'indépendance conquise par notre peuple. De même, les témoignages de sympathie et de solidarité que nous a valu notre lutte ont rendu possible une renégociation digne de la dette extérieure avec les banques privées internationales.

124. L'effort réalisé jusqu'à présent s'est concentré sur le Programme de réactivation économique que le gouvernement révolutionnaire a institué en janvier 1980. Ce programme définit, comme éléments historiques de la réactivation de l'économie et de la reconstruction nationale, les travailleurs, les entreprises patriotiques du secteur privé, le Gouvernement de reconstruction nationale et la communauté internationale. C'est la mobilisation unifiée de ces éléments qui nous a permis de surmonter les graves problèmes de pénurie des produits de base, de recueillir les maigres fruits des récoltes de la saison 1979-80, d'attaquer à la racine la spéculation qui avait tendance à institutionnaliser l'inflation, d'augmenter le niveau de l'emploi, de réaliser la grande

croisade d'alphabétisation qui a sorti notre peuple de l'ignorance et d'organiser de façon adéquate la « première année agricole de la révolution », qui est une question de grande importance dans un pays voué à l'agriculture et à l'élevage comme le Nicaragua.

125. Si la stabilisation économique revêt une importance évidente pour un pays se trouvant dans des conditions semblables à celles du Nicaragua, il ne faut pas oublier que ce que notre peuple a gagné par le sacrifice de dizaines de milliers de ses meilleurs fils a été le droit de procéder à une véritable révolution qui suppose l'éradication du crime et de l'exploitation en tant que système, ainsi que l'implantation d'un nouvel ordre garantissant le respect des droits inaliénables de la personne humaine, l'établissement d'un régime de droit et la satisfaction de besoins aussi fondamentaux que l'enseignement, la santé et le logement. Il est clair que cet ordre nouveau ne peut être vraiment révolutionnaire sans une participation progressive du peuple à tout le processus. Il ne suffit pas d'avoir aboli le totalitarisme qui caractérisait l'ancien régime, il faut aussi lutter contre les tentatives visant à créer une démocratie de pure forme qui ne ferait que défendre les intérêts des privilégiés. La démocratie populaire est le seul moyen de garantir le droit du peuple de participer effectivement au processus révolutionnaire, et c'est pour cela que nous rejetons énergiquement les manœuvres du pharisaïsme international qui prétendent nous imposer certaines formes de démocratie qui vont à l'encontre des intérêts de la majorité de notre peuple. Les alliés du régime de Somoza, les interventionnistes, ceux qui nous imposent des présidents n'ont pas l'autorité morale pour nous parler de démocratie.

126. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans une énumération détaillée de toutes les réalisations de notre révolution au cours de ces 14 premiers mois d'existence. Pourtant, nous mentionnerons un certain nombre de choses qui montrent ce qu'il est possible de réaliser quand on a la volonté d'aller de l'avant et de trouver une solution aux problèmes qui paraissent insolubles.

127. Dans le domaine des droits de l'homme, le Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale a eu comme centre de préoccupation, dès les premiers jours, le respect total de la protection et de la promotion des droits de l'homme. L'une des premières mesures prises par le gouvernement a été la promulgation, le 21 août 1979, du Statut sur les droits et garanties des Nicaraguayens, qui, à l'article 5, abolit la peine de mort, et du Statut fondamental de la République, le 20 juillet 1979, qui garantit, à l'article 6, le plein respect des droits de l'homme. Peu de semaines après le triomphe révolutionnaire, nous avons ratifié la Convention interaméricaine des droits de l'homme ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques avec son protocole facultatif, de même que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

128. La politique officielle du Conseil du gouvernement de reconstruction nationale a également consisté à ouvrir les portes à tous les organismes internationaux qui voulaient vérifier sur place que les droits de l'homme étaient pleinement respectés. Nous avons reçu ainsi deux visites d'Amnesty International et une autre

de la Commission internationale de juristes, laquelle a publié un rapport qui, entre autres choses, dit ce qui suit :

« Il est évident que le gouvernement a pour préoccupation d'éviter la torture et les mauvais traitements aux personnes emprisonnées. Il y a dans le pays une atmosphère de liberté et de garanties. Le gouvernement a montré qu'il était ouvert au dialogue et disposé à analyser de façon approfondie les suggestions émanant d'organisations et d'institutions qui protègent les droits de l'homme. »

129. A l'heure actuelle, se trouve dans mon pays, sur invitation spéciale du Conseil du Gouvernement, la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui vérifie que les droits de l'homme sont pleinement respectés dans ma patrie.

130. Dans le domaine judiciaire, il est important de mentionner qu'en prenant le contrôle de l'Etat, la révolution populaire sandiniste a commencé par suspendre la Constitution politique, qui soutenait le régime de Somoza et toutes ses structures, et par destituer tous les magistrats et tous les juges du régime précédent qui, pour la plupart, avaient déjà fui le pays, étant donné leur complicité dans des délits de nature diverse.

131. C'est ainsi que, dans les premiers jours de l'aube révolutionnaire, le pays s'est trouvé sans aucun tribunal organisé, sans police, sans aucune autorité, et qu'il a fallu tout recommencer.

132. Cependant, malgré les dommages causés par la guerre et malgré la situation économique précaire, au bout de ces 14 mois de triomphe, le pouvoir judiciaire fonctionne déjà à pleine capacité dans l'ensemble du territoire national, le pouvoir militaire de la révolution a été remplacé par des magistrats et la loi est normalement appliquée.

133. Pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population nicaraguayenne et éliminer la pauvreté extrême des groupes et des secteurs marginaux de la population, un ministère du bien-être social a été créé, lequel, avec toutes ses limites, est en train de mettre en place une série de programmes orientés principalement vers les secteurs les plus dépossédés et qui, sous la dictature, sont traditionnellement restés en marge, telles que ceux des femmes, des enfants et des grandes masses de travailleurs.

134. Le 19 juillet 1979, après 45 ans de dictature, les perspectives de logement étaient véritablement sombres au Nicaragua. Le déficit accumulé en matière de logements, y compris les logements non conformes aux normes standard, s'élevait à 60 %, soit environ 300 000 unités.

135. Au cours de cette première année, nous avons entrepris ou terminé 10 fois plus que ce que la dictature construisait en un an. Cependant, le défi de l'avenir est immense : pour combler le déficit accumulé et répondre aux besoins dus à la croissance de la population, il faudrait construire 30 000 logements par an, de 1980 à l'an 2000, c'est-à-dire qu'il faudrait construire chaque année plus que ce que la dictature a construit en un demi-siècle.

136. Après le triomphe de l'insurrection populaire sandiniste, on a entrepris, dans le système de l'enseigne-

ment, une série de changements fondamentaux et accéléérés pour mettre l'enseignement au service des masses populaires, mettant un terme à la fois à l'enseignement élitiste, vertical et fragmentaire du passé et à tous les défauts et les vices de l'enseignement hérité du régime de Somoza.

137. La croisade nationale de l'alphabétisation, qui a impliqué la mobilisation de plus de 100 000 enseignants dans tous les coins du pays, a eu pour résultat d'abaisser le taux d'analphabétisme de 54 % à 12,9 %; tout cela, un an à peine après le renversement de Somoza. Ce pourcentage sera encore réduit, car on a entrepris une campagne dans les secteurs de langues anglaise, miskito et sumo, sur la côte Atlantique du Nicaragua, et nous espérons que d'ici au mois de juin de l'an prochain, le taux d'analphabétisme sera descendu à 8 %.

138. Qu'il me soit permis de terminer cette partie de mon intervention avec quelques réflexions sur le Conseil d'Etat de la République du Nicaragua.

139. Le Conseil d'Etat est une institution nouvelle; c'est une innovation de la révolution, un instrument permettant à la démocratie de notre peuple de vivre et de s'exprimer. Il y a 29 organisations populaires, syndicales, sociales et politiques, et les représentants de ces organisations sont au nombre de 47.

140. Pour la première fois dans l'histoire politique de notre pays, des ouvriers et des paysans, des femmes, des jeunes et des habitants de nos bidonvilles font entendre leur voix, sans intermédiaire, expriment leur point de vue sur les problèmes qui les touchent et peuvent prendre des décisions sur ces problèmes et traduire dans des lois les solutions telles que vues et senties par nos paysans et nos ouvriers.

141. Le Conseil d'Etat, dont sont membres des représentants démocratiquement élus à la base, est une expérience de démocratie en formation, qui est en train d'enrichir notre peuple et de le faire avancer toujours davantage dans la recherche de structures permettant de perfectionner une démocratie véritablement populaire.

142. Dans le domaine des relations internationales, le Nicaragua a entrepris de resserrer les liens d'amitié et de coopération qui l'unissent à de vieux amis et nos relations sont extrêmement cordiales avec de nombreux pays, dont le Mexique, Cuba, le Panama, le Costa Rica, le Venezuela, l'Equateur, la Jamaïque, le Pérou, la Grenade, la République fédérale d'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et la Suède.

143. Nous avons également établi des relations excellentes et nouvelles avec l'Union soviétique, la République démocratique allemande, la Pologne, la Bulgarie et pratiquement tous les pays socialistes d'Europe. Nous avons fait des ouvertures à l'Afrique, continent frère avec les peuples duquel le nôtre a de nombreuses aspirations communes et nous avons établi des relations diplomatiques avec le Mozambique, l'Angola, le Zimbabwe, la Zambie, la République-Unie de Tanzanie et divers autres pays africains avec lesquels nous souhaitons développer des liens d'amitié et de coopération, comme nous l'avons fait avec nos frères algériens et nos chers camarades de la République arabe sahraouie démocrati-

que et du Front POLISARIO⁴ héroïque, dont nous épousons pleinement la juste cause.

144. Nous souhaitons resserrer nos liens avec de nombreux autres pays arabes et nous avons déjà établi des relations diplomatiques avec certains d'entre eux. L'Inde est un pays avec lequel nous avons des relations diplomatiques, que nous voudrions encore plus cordiales et plus axées sur la coopération, de même que nous souhaitons resserrer nos liens avec d'autres pays d'Asie, continent où nous avons des liens spirituels avec le peuple héroïque et le Gouvernement du Viet Nam, qui sont l'exemple vivant de la dignité, du patriotisme et du courage.

145. Avec les Etats-Unis, nous souhaitons, comme nous l'avons dit souvent, entretenir les meilleures relations possibles et, à cette fin, nous sommes prêts à continuer de faire tous les efforts nécessaires pour parvenir à guérir les blessures dont souffre encore notre peuple en raison de la politique interventionniste et de complicité avec la tyrannie qui était, il y a encore peu de temps, la politique dominante de ce pays. Nous reconnaissons les importants efforts entrepris par le président Carter pour amener les Etats-Unis à changer leur politique traditionnelle à l'égard de notre peuple. Malheureusement, comme le monde entier en est témoin, des intérêts puissants existent toujours au sein du Gouvernement des Etats-Unis — ou en dehors — qui essayent de diffamer et d'affaiblir le seul gouvernement populaire, démocratique et nationaliste que le Nicaragua ait connu en 70 ans. De la corrélation des forces entre ces deux courants des Etats-Unis — l'un réaliste et l'autre interventionniste — dépendra l'avenir de nos relations avec ce pays. Nous voulons être amis, mais pour le devenir nous ne trahirons ni ne ralentirons jamais nos efforts dans notre tâche sacrée pour un nouveau Nicaragua, libre et souverain.

146. Nous éprouvons les meilleurs sentiments à l'égard du peuple voisin et frère de la Colombie, mais l'obligation de défendre notre intégrité territoriale nous a amenés à déclarer nul et non avenu le Traité Bárcenas Meneses-Esguerra⁵, signé et ratifié pendant l'occupation américaine du Nicaragua, sous la pression — je dis bien sous la pression — des Etats-Unis. Nous savons que le présent Gouvernement colombien n'est pas responsable du fait que le gouvernement en exercice en 1928 ait profité de l'occupation américaine du Nicaragua pour obtenir la souveraineté sur une partie de notre territoire, une fois obtenue l'indépendance et la souveraineté mais, à la suite de la chute de la dictature de Somoza, nous ne pouvons que déclarer nul et non avenu un traité qui n'a jamais représenté la volonté souveraine de notre peuple et qui, même du point de vue juridique, est sans valeur puisqu'il est contraire aux dispositions de la Constitution en vigueur au Nicaragua à ce moment-là. Il s'agit non seulement des îles de San Andrés et de Providencia et d'Ilots, mais de plus de 80 000 km² de territoire nicaraguayen situé sur notre plateau continental de l'Atlantique. Nous poursuivrons nos efforts pour que la solu-

⁴ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

⁵ Traité de règlement territorial entre la Colombie et le Nicaragua, signé à Managua le 24 mars 1928. Pour le texte, voir Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. 105, p. 338.

tion de ce conflit s'inscrit dans le cadre de la fraternité et du respect mutuel et nous continuons de penser que la voie du dialogue est la plus appropriée. A notre avis, il est aussi important de souligner qu'il ne s'agit pas d'un conflit de frontières, la Colombie et le Nicaragua n'étant pas et n'ayant jamais été des pays adjacents, du point de vue géographique.

147. Si j'ai parlé si longuement des progrès enregistrés dans le processus révolutionnaire du Nicaragua, c'est parce que, selon nous, la communauté internationale a le droit de connaître la vérité sur un processus dont les médias parlent beaucoup, mais le plus souvent à seule fin de déformer la réalité. Ne soyons pas surpris si nombreux sont ceux qui souhaitent l'échec de la révolution du Nicaragua. Ce qui est certain, c'est qu'en raison, essentiellement, de l'esprit de lutte et de la volonté de notre peuple et aussi de la solidarité de la communauté internationale, la révolution sandiniste se renforce de plus en plus, à tel point que nous n'hésitons pas à affirmer qu'elle est irréversible et que, même si elle connaît des problèmes, grands ou petits, il n'en demeure pas moins que le retour en arrière n'est plus possible.

148. Nous ne voyons pas en notre révolution un élément isolé du processus révolutionnaire mondial; au contraire, elle fait partie intégrante de la lutte des peuples pour leur libération, et c'est pourquoi nous ne pouvons que nous identifier à ceux qui se trouvent dans ce mouvement et avec lesquels nous nous déclarons solidaires.

149. Comme cela a été le cas hier du peuple du Nicaragua, le peuple du Zimbabwe vient aujourd'hui se joindre à la gigantesque chaîne des peuples qui ont mené de grandes batailles dans la lutte de libération nationale. Tout comme l'exemple de la victoire du Nicaragua a fait progresser la cause de la libération de l'Amérique latine, la victoire du Zimbabwe, comme celle du Mozambique et celle de l'Angola précédemment, représente un grand pas en avant sur la voie de la libération en Afrique australe. Avec la victoire du Zimbabwe, cette lutte entre dans une phase décisive et nous sommes persuadés que, tôt ou tard, le peuple de la Namibie, représenté par sa seule avant-garde, la South West Africa People's Organization, sera parmi nous dans cette salle.

150. Mais rien n'est plus dangereux qu'un animal blessé à mort. Le régime raciste de Pretoria est aux abois et commet quotidiennement des actes criminels d'agression contre les Etats de la ligne de front. Il veut imposer son système d'exploitation et de répression en recourant à de prétendus « règlements internes », et ce en violation de la volonté populaire de Namibie. Plus que jamais, il convient de souligner l'importance de ce qu'a déclaré la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue du 3 au 9 septembre 1979, à La Havane, lorsqu'elle a dit que « la liberté, la paix, la sécurité et le progrès ne pourront être assurés en Afrique australe si le système d'*apartheid*, qui institutionnalise la discrimination raciale, l'exploitation et l'oppression, n'est pas écrasé »⁶. Cette tâche revient essentiellement au peuple sud-africain, mais nous estimons que la communauté internationale ne peut se borner à adopter des résolutions, et qu'elle

doit mener une action concertée telle que celle envisagée au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

151. Pas moins que le racisme et l'expansionnisme sud-africains, le sionisme et l'expansionnisme israélien oppriment les peuples de la région, qui défendent leur droit inaliénable à l'autodétermination. Le Gouvernement nicaraguayen qui, récemment, a établi des relations diplomatiques avec le peuple de Palestine et son seul et unique représentant légitime, l'OLP, considère que les Nations Unies ont le devoir primordial de contribuer à l'établissement de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, ce qui va de pair avec la défense des droits inaliénables des Palestiniens, notamment le droit de créer leur propre Etat. La défense de la lutte palestinienne entraîne également le refus de tout accord partiel qui prétendrait déterminer l'avenir des territoires occupés et celui du peuple palestinien et auquel ne participerait pas pleinement l'OLP, en tant que représentant légitime du peuple palestinien.

152. Il faut que nous adoptions des mesures décisives et impératives pour trouver une solution au problème de Palestine et à celui du Moyen-Orient. Nous savons tous que le conflit au Moyen-Orient peut être décisif pour la paix et la sécurité internationales, et la question de Palestine étant au cœur même du problème de la région, on peut conclure que c'est l'intransigeance d'Israël et de ceux qui l'appuient qui maintient le monde au bord de la catastrophe.

153. Au cours de l'année passée, il semble que les zones de conflit se soient multipliées dans le monde et que la situation se soit encore aggravée. Le Nicaragua comprend fort bien que tant qu'il existera des exploitants et des exploités, des oppresseurs et des opprimés, il en résultera des luttes — souvent sanglantes — pour que les peuples puissent avancer sur le chemin de l'histoire. Cependant, la possession d'armes nucléaires, notamment par une puissance qui joue aujourd'hui dangereusement avec l'idée absurde d'attaques préventives et de conceptions aventurières d'une guerre nucléaire limitée — notions qui tendent à saper les efforts visant la non-prolifération et le désarmement —, ne fait qu'augmenter la tension internationale. La recherche de bases militaires et la création de forces de déploiement rapide augmentent la tension internationale.

154. De même, la non-ratification du traité SALT II, les manœuvres des forces navales, la fourniture d'armements aux forces réactionnaires et l'intervention militaire des grandes puissances contre des pays du Moyen-Orient et en Indochine augmentent la tension internationale et mettent en danger la paix dans le monde. Dans ce contexte, à propos de l'Afghanistan, notre pays réitère l'appel qu'il avait lancé lors de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale⁷, à savoir qu'il faudrait qu'un dialogue soit entrepris, sans conditions, entre les pays en présence dans ce conflit, entre les parties qui, d'une façon ou d'une autre, appuient le projet révolutionnaire du peuple afghan ou s'y opposent, de façon à préserver la paix et la stabilité dans cette région.

⁶ Voir document A/34/542, annexe, sect. I, par. 78.

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session extraordinaire d'urgence, Séances plénières, 7^e séance, par. 104.*

155. Nous réaffirmons notre appui au droit du peuple afghan à disposer de lui-même; nous pensons que toute discussion sur ce sujet, dans cette instance, qui n'irait pas de pair avec des efforts de rapprochement dans la région, comme celui mentionné au début, ne servirait que la rhétorique qui aboutit à des tensions, rendant plus difficile encore la solution du conflit.

156. Le Nicaragua voit, dans le même esprit, la situation en Asie du Sud-Est; là aussi, nous savons que certaines puissances essaient de déstabiliser la région et d'aggraver les conflits régionaux. Comment pourrions-nous expliquer autrement le fait que le régime de génocide de Pol Pot continue d'être représenté dans cette salle? Pourquoi les provocations armées et économiques se poursuivent-elles contre le Viet Nam? Est-ce que l'on essaie de créer les conditions d'une nouvelle agression du nord contre le Viet Nam? Nous réfutons énergiquement la politique de châtement et de menace d'emploi de la force, politique qui viole les buts et principes des Nations Unies.

157. La tension dans la région indochinoise doit décroître. A ce propos, nous saluons les propositions faites par le gouvernement légitime du Kampuchea, formulées en juillet lors de la réunion des Ministres des affaires étrangères à Vientiane, où, conjointement avec le Laos et le Viet Nam, on a exprimé la décision de surmonter les difficultés avec la Thaïlande par l'établissement d'une zone démilitarisée dans la région frontière. Nous pensons que cette proposition mérite de retenir l'attention et l'appui de l'Assemblée générale. Nous insistons sur le fait que la collaboration et l'entente entre les Etats de la région doivent être encouragées et non entravées.

158. Où l'entente est-elle plus nécessaire qu'au sein même d'un peuple artificiellement divisé? Je parle bien entendu de la Corée et de la juste demande du peuple de réunification pacifique de sa patrie, que le Gouvernement et le peuple du Nicaragua reprennent à leur compte. Nous condamnons également la répression militaire débridée menée contre le peuple de Corée du Sud.

159. Cette année, nous allons commémorer le vingtième anniversaire de l'adoption de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Dans peu de domaines les Nations Unies ont obtenu autant de résultats que dans celui de la décolonisation.

160. La résolution 1514 (XV) porte également sur l'élimination du colonialisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous soulignons cela parce qu'aujourd'hui encore nous constatons des tendances visant à changer la forme du colonialisme, de façon à freiner le processus historique de libération. Des peuples comme ceux du Sahara occidental, de Belize, du Timor oriental et de Porto Rico n'ont pas encore obtenu leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

161. Par ailleurs, il existe des pays qui cherchent à diluer le principe du transfert total des pouvoirs au peuple colonial comme condition préalable à la décolonisation, tel que cela est exigé dans la résolution 1514 (XV). Dans le cas du Timor oriental, diverses résolutions demandent le retrait de l'Indonésie du territoire, la libre détermination et l'indépendance de ses habitants. De

même, l'Assemblée générale a reconnu la légitimité de la lutte du peuple sahraoui contre l'occupation marocaine et a demandé instamment au Maroc d'entamer des négociations directes avec le Front Polisario, représentant indéniable du peuple sahraoui. Dans les deux cas, l'Indonésie et le Maroc ont fait la sourde oreille aux appels de la communauté internationale et, en fait, ont réagi par de nouvelles agressions militaires. Dans les deux cas, les deux puissants occupants peuvent compter sur un approvisionnement en armes de la part de l'impérialisme et de ses alliés.

162. Le Nicaragua et les peuples latino-américains sont profondément inquiets à propos du statut colonial de Porto Rico, car cette île est la seule nation hispano-américaine qui n'a pas encore obtenu son indépendance. Nous réaffirmons que Porto Rico ne peut continuer à faire exception dans le processus de décolonisation. C'est ce qu'a dit également le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dans sa résolution du 26 août dernier¹; il a demandé au Gouvernement des Etats-Unis de présenter le plus tôt possible un plan pour la décolonisation de Porto Rico et a déclaré inacceptable toute mesure visant à changer le statut politique de cette île sœur, sans le consentement explicite et la participation du peuple de cette nation.

163. Cette résolution appelle l'attention sur les activités militaires des Etats-Unis dans la municipalité de Vieques, qui non seulement portent atteinte aux droits des Portoricains, mais représentent des provocations contre les habitants de la région; ces activités tendent également à aggraver la tension politique qui prévaut dans les Antilles et l'Amérique centrale.

164. Le peuple bolivien a toujours revendiqué son droit légitime à l'accès souverain à la mer. Le fait que la Bolivie n'a pas de littoral entrave son progrès économique et social. A cela il faut ajouter la lutte constante contre l'oppression étrangère et pour la stabilisation de la démocratie pluraliste et sociale. Tous ces principes ont été réaffirmés au cours des élections qui ont abouti en juillet dernier à la victoire de l'Unité démocratique et populaire. Ce triomphe a été brutalement interrompu par un coup d'Etat sans précédent dans l'histoire de ce pays et de l'Amérique latine, pour ce qui est des crimes politiques, des massacres des travailleurs des mines et de la corruption. Il faut souligner qu'à la différence du passé, dans le coup d'Etat de García Meza, l'influence décisive a été le pouvoir politique engendré par le pouvoir économique découlant du trafic de stupéfiants, sous les auspices de divers militaires membres de la dictature actuelle, qui sont des délinquants ne méritant aucune considération politique. Ce régime ne jouit pas de l'appui du peuple, et il est tenu à l'écart par les églises catholiques et méthodistes, les partis démocratiques, les organisations de syndicats, de paysans, d'étudiants, et même par les secteurs honnêtes de l'entreprise privée.

165. La répugnance provoquée par ce coup d'Etat a pris une telle ampleur qu'après trois mois cette dictature n'est pas arrivée à se consolider sur le plan intérieur et

¹ *Ibid.*, trente-cinquième session, Supplément n° 23, chap. I, par. 78.

est toujours répudiée par l'immense majorité de la communauté internationale. Le Nicaragua émet des vœux pour le maintien de l'isolement de ces militaires indignes et pour que le peuple bolivien héroïque fasse valoir son droit à disposer de lui-même et à être gouverné par ceux qu'il a élus démocratiquement le 29 juin dernier.

166. Le Nicaragua se déclare pleinement en faveur de l'aspiration aux deux ouvertures historiques du peuple bolivien : l'ouverture à la mer et l'ouverture vers la démocratie.

167. Nous sommes solidaires du peuple et du Gouvernement de Belize qui sont sur le point de réaliser leurs aspirations à l'indépendance. Nous nous déclarons solidaires de la juste réclamation de la république sœur de Cuba qui exige le retrait des troupes américaines et le retour du territoire de Guantánamo sous sa souveraineté.

168. En fait, avec la libération du Nicaragua la situation en Amérique centrale a été modifiée de façon irréversible. Ni les campagnes de déstabilisation, ni les manœuvres militaires, ni la répression militaire la plus brutale ne vont freiner les aspirations à la liberté des peuples d'El Salvador et du Guatemala. Nous prévenons le monde qu'une intervention étrangère en El Salvador engendrerait une généralisation du conflit dans toute la région de l'Amérique centrale. Le Nicaragua ne s'immisce point dans les affaires internes de ses voisins et réfute les accusations mal intentionnées jetées contre lui et dont le seul but est de cacher ou de justifier l'action de ceux qui interviennent depuis le siècle dernier, comme en témoigne bien l'histoire du Nicaragua. Nous sommes contre toute proposition visant à créer ce que l'on a appelé à tort les forces interaméricaines de paix, car en réalité il ne s'agit que de nouvelles formes d'intervention, de nouvelles armes à employer contre les peuples.

169. La révolution nicaraguayenne se met du côté des peuples qui luttent pour la libération, et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle multiplie ses efforts visant à faire respecter le principe de non-intervention et d'autodétermination des peuples comme condition indispensable à la réalisation de la paix à laquelle tous les peuples aspirent.

170. M. AKÉ (Côte d'Ivoire) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation ivoirienne et en mon nom personnel, adresser à M. von Wechmar mes très chaleureuses et cordiales félicitations après le vote unanime qui l'a porté à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Son élection est la reconnaissance de la contribution de la République fédérale d'Allemagne à l'instauration de la détente entre l'Est et l'Ouest et de la paix dans le monde. Elle est également un hommage à ses qualités personnelles et aux efforts méritoires qu'il n'a cessé de déployer depuis qu'il représente avec infiniment de distinction son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le triomphe des idéaux de l'Organisation. L'on n'est pas prêt d'oublier le rôle déterminant qu'il a joué au sein du groupe des cinq puissances occidentales qui œuvre pour le règlement pacifique du conflit de la Namibie et qui a élaboré à cet effet un plan que l'ONU a fait sien. Je souhaite du fond du cœur que la haute mission qui lui est

confiée soit pleinement couronnée de succès et je tiens à l'assurer de l'entière coopération de ma délégation.

171. Je me permettrai aussi d'adresser mes sincères remerciements à son prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, qui s'est acquitté de sa tâche avec tant de talent et toute la compétence que nous lui connaissons. Il ne fait pas de doute que l'Assemblée générale, en l'élisant, comme représentant de l'Afrique, pour diriger ses travaux, avait fait un bon choix.

172. Je me reprocherais de ne pas exprimer ma gratitude à notre dynamique et courageux Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour son dévouement inlassable aux objectifs des Nations Unies.

173. La Côte d'Ivoire se réjouit des progrès accomplis depuis la précédente session de l'Assemblée générale dans la voie de la décolonisation. L'accession de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'indépendance a été précédée en effet de celles de la République du Zimbabwe et de la République de Vanuatu. Je salue avec une immense joie l'admission du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais assurer leur délégations de toute notre sympathie et de notre désir d'entretenir avec elles les meilleures relations possibles. Nous nous félicitons particulièrement du processus par lequel s'est opéré le transfert du pouvoir à la majorité et de la réconciliation intervenue entre les communautés raciales au Zimbabwe.

174. La Côte d'Ivoire espère que la République sud-africaine tirera sans tarder les leçons qui s'imposent du règlement de la question de la Rhodésie du Sud, car la situation qui prévaut en Afrique australe nous inspire une vive inquiétude.

175. La guerre continue de faire des victimes en Namibie et dans les Etats voisins. La violence ne cesse de se développer en Afrique du Sud même. La répression s'abat, à présent, aveugle, impitoyable, sanglante, sur les écoliers qui osent, à leur tour, dénoncer ouvertement le système odieux et inhumain d'*apartheid* et de discrimination raciale. Ceux qui subissent ce système et l'occupation sud-africaine sont, tout naturellement, prêts à conclure un pacte avec le diable pour sortir de leur condition, pour satisfaire leurs légitimes aspirations à la liberté et à la dignité humaine.

176. L'occupation du territoire namibien, l'*apartheid* et la discrimination raciale constituent ainsi des menaces à la paix et à la sécurité en Afrique et favorisent les ingérences étrangères. Chaque jour qui passe voit ces dangers s'accroître. Il est grand temps de mettre un terme à cette situation.

177. Le Gouvernement ivoirien lance un appel pressant au Gouvernement sud-africain pour qu'il facilite la mise en œuvre du plan des Nations Unies pour le règlement de la question namibienne. Un règlement interne de cette question, dont l'institution du conseil des ministres semble être l'amorce, apparaît de toute évidence dangereux, voué à l'échec comme ce fut le cas en Rhodésie du Sud. Seule l'organisation d'élections libres et démocratiques, comme le prévoit le plan des Nations Unies peut conduire au règlement définitif du conflit et ramener la paix en Namibie. Nous exhortons les cinq puissances occidentales à continuer à œuvrer pour une solution pacifique de ce problème, malgré les difficultés

qui empêchent la mise en œuvre du plan des Nations Unies.

178. La Côte d'Ivoire tient à réaffirmer sa position à l'égard de la politique d'*apartheid*, après l'initiative du Gouvernement sud-africain visant à créer un organe consultatif composé de représentants des différentes communautés du pays, à l'exclusion de la communauté noire. Mon pays considère que c'est par le dialogue entre toutes les communautés, sans exception, qu'il sera possible de promouvoir leur cohabitation harmonieuse. Celle-ci ne peut se concevoir que dans le respect des libertés fondamentales et l'égalité des droits pour tous les citoyens d'Afrique du Sud, sans considération de race.

179. La Côte d'Ivoire est profondément préoccupée aussi par les autres conflits du continent africain, ceux de la corne de l'Afrique, du Tchad, du Sahara occidental. Elle ne peut dissimuler son amertume devant le fait que les interventions de l'OUA n'ont pas encore permis de faire avancer le règlement de ces conflits. Elle déplore les immixtions étrangères dont la corne de l'Afrique est le théâtre. La situation qui règne dans cette région nous renforce dans notre conviction que seule peut mettre l'Afrique à l'abri de ces immixtions une politique de neutralité fondée, comme nous l'avons déjà affirmé à cette tribune, sur la paix à l'intérieur de chaque Etat africain, la paix entre les Etats africains, la paix entre les Etats africains et le reste du monde. Nous réitérons notre appel aux parties aux conflits du continent africain pour qu'elles les règlent en recourant à des moyens pacifiques, au dialogue fraternel, à l'abri des ingérences étrangères.

180. Par sa persistance et sa gravité, par les destructions et la douleur qu'il engendre, le conflit du Moyen-Orient continue de nous inspirer une profonde inquiétude. Notre position à ce sujet demeure ce qu'elle a toujours été. Nous continuons à penser que seul le recours au dialogue peut permettre un règlement global, juste et durable du conflit. Après 30 années de guerre, qui ont infligé aux peuples de la région des souffrances indicibles, semé la mort et la désolation, causé tant de ruines, nous ne pouvions donc ne pas accueillir favorablement les tentatives de règlement pacifique du conflit.

181. La Côte d'Ivoire se réjouit des résultats déjà obtenus dans cette voie. Elle a l'intime conviction qu'un règlement global, juste et durable du conflit est possible si toutes les parties acceptent d'y parvenir par la négociation, c'est-à-dire par le dialogue. Nous ne cessons d'affirmer que cela suppose, au préalable, le refus par les parties de se masquer les réalités de la région. Il ne peut en effet y avoir de solution au conflit sans le retrait d'Israël des territoires arabes occupés et sans la reconnaissance par Israël des droits nationaux du peuple palestinien, notamment de son droit à une patrie indépendante. Mais il ne peut non plus y avoir de solution sans la reconnaissance par les Palestiniens du droit d'Israël d'exister. La paix dans la région est à ce prix.

182. Nous ne pouvons taire notre indignation devant les violations de principes de la Charte des Nations Unies, aussi sacrés que le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, ni notre angoisse quant à

la menace qu'elles font planer sur la paix et la sécurité internationales.

183. Ces violations et leurs conséquences, qui ne sont pas sans rappeler tristement la période de la guerre froide, ont montré que la détente n'est voulue et recherchée qu'entre les grandes puissances, que les pays en développement sont l'enjeu et les victimes d'une lutte sans merci qui oppose les deux blocs. Les grandes puissances s'y affrontent par Etat ou fractions rivales d'un Etat interposé. Et l'on n'a pas de scrupule, parfois, à envahir un Etat directement ou par une puissance alliée, régionale ou non pour imposer une faction ou un régime, ce qui est incontestablement du néo-colonialisme et de l'impérialisme.

184. La détente apparaît ainsi comme étant l'absence de confrontation directe entre les grandes puissances, particulièrement entre les deux superpuissances, mais non la disparition de l'antagonisme fondamental entre l'Est et l'Ouest, qui ne prendra fin que par l'élimination de l'une des deux conceptions de l'ordre juste en compétition que représentent ces deux blocs.

185. En fait, les grandes puissances veulent parvenir à la paix, non pas par la détente, mais par le vieux et dangereux principe de l'équilibre des forces qui engendre inéluctablement la méfiance, la course aux armements et qui a enfanté toutes les guerres que l'humanité a connues.

186. Le désarmement n'est pas possible dans ces conditions. Il n'est donc pas surprenant que les mesures prises jusqu'ici dans ce domaine n'aient porté sur aucune réduction significative des armements, qu'elles aient visé toutes à stabiliser l'équilibre nucléaire et à consolider le *statu quo* stratégique sur la base de la parité. Nous réitérons cet appel du président Félix Houphouët-Boigny aux grandes puissances :

« Les hommes ont adopté les régimes de leur choix. Ils n'ont pas créé le monde. Qu'ils prennent garde de détruire ce qu'ils n'ont pas créé : le monde, c'est-à-dire la terre des hommes. »

187. Les deux blocs ne pourront parvenir à la paix par la détente et le désarmement que s'ils renoncent l'un à convertir l'autre, s'ils renoncent à imposer au monde leur idéologie, leur vérité, pour se reconnaître mutuellement le droit à l'existence et à la différence. Pour pouvoir assurer la paix et la sécurité internationales, la détente doit être globale et non limitée aux grandes puissances.

188. La Côte d'Ivoire pense que les Etats qui ne font pas partie d'un bloc peuvent contribuer positivement au renforcement de la paix et de la sécurité internationale s'ils pratiquent une véritable politique de neutralité. Une telle politique implique la paix à l'intérieur de chacun de ces Etats, la paix entre ces Etats eux-mêmes, le recours au dialogue pour régler les différends qui pourraient les opposer.

189. Seule la neutralité ainsi conçue pourra les mettre à l'abri de la subversion, de l'ingérence et de l'intervention étrangères. Elle éviterait aux pays en développement de se laisser entraîner dans la rivalité entre les deux blocs, de consacrer des milliards de dollars à l'achat d'armes, à la création et à l'entraînement de puissantes armées et de sacrifier ainsi leur développement. La seule

compétition entre les grandes puissances qui vaille dans ces pays est celle qui se place strictement sur le plan économique, social, technique et technologique.

190. Notre politique d'ouverture au monde, sans exclusive, que nous avons réaffirmée à l'occasion du Congrès du parti démocratique de Côte d'Ivoire, qui vient de se tenir à Abidjan, repose sur ces considérations

191. Il ressort clairement des positions que je viens d'exprimer que la paix est un objectif fondamental de la politique de mon pays. La crise économique que traverse le monde ne peut donc ne pas être pour lui un sujet de vive inquiétude, recelant des germes de conflits et faisant ainsi planer une menace sur la paix et la sécurité internationales. Du fait de relations économiques injustes, d'un système économique mondial institué par et pour les pays développés, près d'un milliard d'êtres humains des pays en développement sont sous-alimentés, plusieurs millions d'entre eux meurent de faim.

192. La Conférence mondiale de l'alimentation, convoquée en 1974 à la suite de la crise alimentaire des années 1972 et 1973, avait pensé qu'on pouvait, dans un délai de 10 ans, faire en sorte qu'«aucun enfant ne se couche plus le ventre vide, qu'aucune famille ne craigne plus pour le pain du lendemain». Il apparaît aujourd'hui que, si des efforts importants ne sont pas déployés au cours des 20 prochaines années, il y aura encore 400 millions d'affamés dans le monde en l'an 2000.

193. Or les pays en développement sont freinés dans leurs efforts de développement par la diminution de leurs recettes d'exportation, consécutive à la détérioration constante des termes de l'échange. Aussi la Côte d'Ivoire se félicite-t-elle de l'heureux aboutissement des négociations relatives à la création du Fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base⁹ de la CNUCED.

194. Certes, tous les vœux des pays en développement n'ont pas été exaucés. On peut relever notamment que, par rapport aux 6 milliards de dollars initialement prévus pour tenter avec quelque chance de succès de stabiliser les cours des 18 produits de base du Programme intégré, les 750 millions de dollars finalement retenus représentent peu de chose. Mais l'accord qui a permis de créer le Fonds commun apparaît comme le symbole d'une prise de conscience par les pays riches de la nécessité de stabiliser les recettes d'exportation des pays pauvres.

195. Nous espérons que les conditions de fonctionnement du Fonds commun seront rapidement réunies, s'agissant particulièrement de l'entrée en vigueur de l'accord qui l'a créé, de la constitution de ses deux guichets et de la conclusion d'accords sur les produits de base.

196. Nous voulons voir dans la création du Fonds commun l'amorce de la disparition de l'esprit de spéculation qui préside aux échanges entre pays développés et pays en développement, du processus qui conduira à la stabilisation des prix des matières premières, pièce maîtresse du nouvel ordre économique international.

197. Il est pour le moins paradoxal que les pays développés demandent que l'on stabilise le prix du pétrole alors qu'ils ne consentent pas à ce qu'il en soit de même pour les produits de base tels que le cacao et le café. Faut-il rappeler que c'est pour échapper à la spéculation dont le pétrole était l'objet que les pays qui en sont exportateurs ont constitué un front uni ?

198. L'esprit de spéculation des pays nantis est donc à l'origine du renchérissement du pétrole qui engendre l'inflation dans le monde, le surendettement, le déficit de la balance des paiements et l'aggravation de la misère dans les pays en développement. Il conduit à la mort de la liberté, favorise la subversion, l'immixtion et l'intervention étrangère dans ces pays, bref à leur déstabilisation.

199. Comme l'a déclaré le président Houphouët-Boigny :

« La pauvreté résultant des spéculations sur les autres matières premières risque de créer, à terme, une situation dangereuse aussi bien pour eux qui sont victimes de ces vilaines pratiques que pour ceux qui s'y livrent, situation que ne manqueraient pas d'exploiter les pêcheurs en eau trouble. »

200. Un nouvel ordre économique international implique également que les marchandises produites dans les usines vendues aux pays en développement par les pays développés ne soient pas limitées ou refusées sur le marché de ceux-ci. L'industrialisation des pays en développement en serait favorisée et la réalisation de l'objectif de la Déclaration de Lima, du 29 juillet 1980, prévoyant de porter leur part de la production industrielle mondiale de 7 % à 25 % en l'an 2000 en serait facilitée.

201. Il serait mutuellement bénéfique pour les pays développés et les pays en développement que les accords du Tokyo Round conclus en 1979, qui visent à abaisser les droits de douane et à éliminer les obstacles non tarifaires aux échanges, puissent être mis en application. Il est démontré en effet que le nombre des chômeurs dans le tiers monde serait réduit de 6 millions d'ici à 1986, sans que cesse l'expansion de l'emploi dans les pays développés, si ceux-ci mettaient progressivement fin aux restrictions sur les importations de produits manufacturés en provenance du sud. L'argument selon lequel une plus large ouverture du marché des pays développés à ces importations aurait pour conséquence d'augmenter le chômage dans ces pays n'est donc pas fondé. C'est le protectionnisme, au contraire, qui constitue une menace pour l'emploi dans les pays développés.

202. L'établissement d'un nouvel ordre économique appelle aussi une réforme du système monétaire international. Celle-ci doit se traduire par la substitution aux changes flottants générateurs d'insécurité de parités fixes ou stabilisées. Là aussi, ce sont les pays développés qui portent la responsabilité de la réforme. Il ne dépend que d'eux que prenne fin le désordre monétaire actuel. La réforme du système monétaire doit permettre d'établir un lien entre la création de nouvelles liquidités et l'octroi de ressources supplémentaires aux pays en développement afin d'opérer les transferts de moyens financiers importants pour leur développement.

203. Nous nous félicitons donc de la décision, prise au cours de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque

⁹ Document TD/IPC/CF/CONF.24.

mondiale qui vient de se tenir, d'autoriser les pays en développement à recevoir des prêts plus importants que ceux qui leur sont accordés par rapport à leurs quotas.

204. On ne saurait évoquer la crise économique actuelle sans faire allusion aux problèmes que pose l'approvisionnement du monde en énergie. Il est prouvé que, sans une mobilisation massive et générale de toutes les ressources énergétiques, l'humanité souffrira, dans ce domaine, d'une pénurie dans 20 ans. La consommation en énergie des pays du tiers monde triplera, en effet, en l'an 2000 et représentera 37 % de la consommation mondiale contre 25 % actuellement.

205. Les investissements prévus pour assurer la satisfaction des besoins énergétiques en l'an 2000 sont énormes. Ils sont estimés à 10 000 milliards de dollars, et plus de la moitié de cette somme concerne l'industrie nucléaire qui est la principale source d'énergie de remplacement dans les pays industrialisés. Cependant, c'est essentiellement dans les pays en développement que les problèmes d'investissements en matière d'énergie se posent avec acuité.

206. Comment ne pas applaudir alors au projet de création d'une filiale de la Banque mondiale destinée à financer le développement énergétique des pays pauvres, dont M. Robert McNamara, président de la Banque, est l'auteur ? Nous espérons que ce projet, qui vient opportunément renforcer les espoirs que nous plaçons en la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ne tardera pas à voir le jour.

207. Nous lançons un appel pressant pour que la trente-cinquième session de l'Assemblée générale puisse

prendre les décisions permettant de démarrage des négociations globales dans le cadre du dialogue Nord-Sud. Nous en appelons, par ailleurs, aux pays en développement, en particulier aux plus riches, pour qu'ils fassent montre de solidarité effective en développant entre eux une coopération multiforme, afin de faire face à la crise économique mondiale.

208. La division du monde en deux blocs politico-militaires n'a pas permis jusqu'ici à l'Organisation des Nations Unies d'assumer convenablement, tant s'en faut, ses responsabilités en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais il pourrait en être autrement si, s'acceptant tels qu'ils sont, les Etats Membres avaient une compréhension juste, équitable et réaliste de l'interdépendance croissante de leurs économies.

209. L'Organisation serait alors le cadre d'une solidarité fraternelle et active où les Etats Membres déploieraient des efforts en commun pour que des millions d'hommes ne meurent plus de faim, pour que 70 % des enfants du tiers monde ne souffrent plus de malnutrition, pour qu'un milliard d'êtres humains ne soient plus condamnés à l'analphabétisme, pour que les richesses de la terre soient équitablement réparties entre les nations.

210. Devant cette commune aspiration au bonheur des hommes, de tous les hommes sans exception, les hostilités des uns envers les autres commenceraient à s'estomper, la force ferait place au dialogue et le monde connaîtrait la vraie paix.

La séance est levée à 13 h 15.